

Art. 2. L'excédent de recettes, à la fin de l'exercice 1919, des fonds déposés dans la Caisse de l'État, suivant le compte annexé à la présente loi, est arrêté comme suit :

Centimes additionnels pour chemins vicinaux ordinaires	fr.	269.604 71
Centimes additionnels pour chemins vicinaux extraordinaires	»	92.877 80
Impositions communales	»	2.994.778 45
Fonds des dépenses communales	»	232.577 88
Cautionnements de toute nature	»	16.840.182 54
Fonds de l'administration des bourses d'études	»	897.900 00
Dette publique. — Titres et coupons prescrits ou non touchés	»	4.979 53
Successions en déshérence non encore acquises à l'État	»	125.613 77
Biens séquestrés	»	741 95
Consignations et dépôts	»	1.476.407 42
Douane. — Timbres adhésifs vendus	»	51.490 74
Postes. — Fonds pour mandats	»	56.565.122 39
Fonds appartenant aux sociétés de secours mutuels	»	9.036.270 00
Fonds communal (réserve formée en vertu des art. 4 et 5 de la loi du 8 août 1907)	»	81.338 57
Total	fr.	88.669.885 76
D'où il y a lieu à déduire l'excédent de dépenses des fonds suivants :		
Postes. — Fonds de subvention de comptables d'autres services	fr.	10.500.000 00
Postes. — Droits de douane avancés	»	155 56
Total	fr.	10.500.155 56

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au *Mémorial* pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Luxembourg, le 17 novembre 1923.

CHARLOTTE.

Le Directeur général des finances,
A. NEYENS.

(ANNEXE.)

Compte général des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1919.

Articles.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1919.	Recettes effectuées.
Chapitre I^{er}. — RECETTES.			
Section I^{re}. — Contributions directes et accises.			
1	Contribution foncière:		
	a) Propriétés non bâties..... fr. 488.000	1.225.000	10.250.352 41
	b) Propriétés bâties (sol et élévation)..... » 737.000		
2	Contribution mobilière et patentes.....	3.500.000	—
<i>2bis</i>	Impôt foncier extraordinaire.....	p ^r mém.	527 00
<i>2ter</i>	Impôt mobilier extraordinaire (loi du 24 août 1917).....	4.000.000	7.590.808 59
3	Impôt sur les mines et minières.....	120.000	59.888 53
<i>3bis</i>	Impôt des mines extraordinaire (loi du 24 août 1917).....	150.000	47.016 50
4	Taxes sur les véhicules à moteur mécanique.....	15.000	94.030 02
5	Impôt sur les cabarets.....	230.000	549.543 00
6	Eau-de-vie indigène ou importée de l'Allemagne:		
	a) Eau-de-vie indigène..... fr. 70.000	70.000	1.678.263 46
	b) Eau-de-vie importée de l'Allemagne..... » —		
7	Bière.....	p ^r mém.	130.813 74
8	Recouvrement des frais de poursuite.....	2.400	—
9	Remboursements par des communes des frais de renouvellement de plans parcellaires déposés aux secrétariats.....	1.000	—
10	Extraits du cadastre.....	2.000	567 82
11	Recettes diverses.....	1.000	.768.583 59
		9.316.400	21.170.394 66
Section II. — Douanes.			
12	Part du Grand-Duché dans les revenus de douane et les impôts de con- sommation:		
	a) Droits d'entrée..... 300.000	6.270.000	3.788.983 36
	b) Sucre de betteraves..... 700.000		
	c) Sel..... 450.000		
	d) Tabac indigène..... 70.000		
	e) Impôt sur les cigarettes..... 1.500.000		
	f) Vins mousseux..... 70.000		
	g) Objets d'allumage..... 100.000		
	h) Objets d'éclairage..... 80.000		
	i) Charbons..... 3.000.000		

Articles.	L I B E L L É.	Prévisions pour 1919.	Recettes effectuées.
13	Droits de statistique.....	1.000	49.741 25
14	Droits de passage sur la bière.....	p ^r mém.	676 87
15	Recettes diverses (droits d'entrepôt, amendes, etc.)	15.000	57.398 18½
	Section III. — Enregistrement et domaines.	6.286.000	3.896.799 66½
16	Enregistrement.....	1.400.000	2.758.596 10
17	Greffe.....	300	204 18
18	Hypothèques	250.000	480.216 96
19	Successions.....	450.000	3.438.614 80
20	Centimes additionnels	120.000	1.017.105 38
21	Timbre	300.000	674.290 73
22	Taxes de transmission sur les titres des sociétés.....	400.000	425.269 42
23	Droits en sus et amendes en matières de timbre, d'enregistrement, etc....	18.000	87.426 56
24	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitutions de droits fraudés, confiscations en numéraire	400.000	249.393 60
25	Recouvrement de frais de justice et remboursement de frais d'exécution des commissions rogatoires transmises de l'étranger	30.000	25.723 89
26	Recouvrement de frais de poursuites et d'instance	3.000	3.507 99
27	Ferme de la pêche et des passages d'eau	32.700	32.998 25
28	Domaine forestier de l'État. — Produit des ventes de bois et relassement du droit de chasse.....	52.300	55.348 12
29	Frais de garde des bois des communes et des établissements publics -- remboursement des traitements des chefs de cantonnement	25.450	22.214 70
30	Ventes immobilières	50.000	67.602 13
31	Ventes mobilières — ventes de reproducteurs	100.000	106.639 14
32	Id. — Produits des routes et autres ventes mobilières	100.000	544.289 03
33	Cassage mécanique de Merkholtz — vente des sous-produits	6.000	11.146 90
34	Produit des pépinières et des pépinières de vignes de l'État.....	4.500	2.946 12
35	Rentes des concessions minières.....	403.700	407.737 56
35bis	Id. — (Loi du 29 novembre 1913)	1.212.208	1.235.667 44
36	Locations.....	5.000	12.528 69

Articles.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1919.	Recettes effectuées.
37	Frais de ventes immobilières	1.000	12.559 00
38	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'État autres que les ventes immobilières	18.000	35.906 57
39	Taxes et annuités des brevets d'invention, etc.	40.000	54.450 00
40	Assistance judiciaire et procédure en débet, recouvrements etc.	3.000	2.049 12
41	Taxes perçues en vertu de la loi du 23 décembre 1909, sur le registre aux firmes, frais de publication au <i>Mémorial</i> des actes des sociétés commerciales, et recettes diverses.....	11.000	46.723 76
	Section IV. — Postes, télégraphes et téléphones.	5.436.158	11.811.156 14
42	Postes. — Taxes des lettres et autres recettes	2.350.000	2.176.862 67½
43	Télégraphes. — Taxes des dépêches et autres recettes.....	240.000	362.273 98
44	Téléphones. — Abonnements, taxes et autres recettes.....	550.000	571.503 70
	Section V. — Prisons, dépôt de mendicité, hospice du Rham, maison de santé à Ettelbruck, et établissement des aveugles.	3.140.000	3.110.640 35½
45	Produit du travail des détenus à Luxembourg 82.500 } — à Diekirch 3.300 }	85.800	67.028 34
46	Recettes diverses du service économique	1.500	450 37
47	Recouvrement des frais d'entretien de reclus, de sourds-muets et autres pensionnaires: a) Aveugles 1.500 } b) sourds-muets 1.000 } c) Dépôt de mendicité 2.500 } d) Hospice du Rham 120.000 } e) Maison de santé d'Ettelbruck..... 135.000 }	260.000	277.107 40
	Section VI. — Recettes diverses.	347.300	344.586 11
48	Retenues sur les traitements et autres recettes pour subvenir en partie au paiement des pensions	425.000	373.565 55½
49	Contingents des villes de Luxembourg, Diekirch, Echternach, et Esch-s.-Alz. dans les dépenses des gymnases et écoles industrielles y établis; minerval à payer par les élèves de ces établissements; contingents des villes de Luxembourg et d'Esch-s.-Alz. dans les dépenses des lycées de jeunes filles; minerval à payer par les élèves de ces établissements; — contingent de la ville d'Ettelbruck dans les dépenses de l'école agricole et recettes diverses se rapportant à celle-ci; — produit du minerval à payer par les élèves de l'école d'artisans et part contributive de la ville de Luxembourg dans les frais du service intérieur du même établissement (loi du 30 septembre 1909)	139.000	182.533 45
50	Droits à payer par les récipiendaires pour l'obtention des grades	20.000	21.250 00

Articles.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1919.	Recettes effectuées.
51	Banque Internationale — traitement du commissaire du Gouvernement ...	7.600	11.350 00
52	Versement à titre de participation aux produits des lignes exploitées dans le pays par la Direction générale impériale des chemins de fer d'Alsace-Lorraine de Strasbourg (art. 9 de la convention — loi du 11 novembre 1902-3 avril 1903)	250.000	250.000 00
53	Versements par les sociétés des chemins de fer pour frais d'inspection et de surveillance.....	28.570	25.675 24
54	Produit de l'Établissement thermal de Mondorf-les-Bains.....	45.000	90.621 55
55	Remboursement des dépenses du Crédit foncier et de la Caisse d'épargne .	170.000	302.879 92
56	Intérêts de la dotation du Crédit foncier	15.000	15.000 00
57	Excédents de recettes de comptables extraordinaires.....	3.000	219.407 34
58	Remboursements par d'anciens élèves-boursiers	100	—
59	Vente de cartes agricoles	500	585 00
60	École d'artisans — produit des fournitures faites pour compte tant de l'État que des communes.....	300	—
60bis	Vente de manuels de dessin.....	p ^r mém.	73 70
60ter	Émission de monnaie d'argent	p ^r mém.	—
60 ⁴	Nouvelle émission de monnaie de billon	p ^r mém.	361.300 00
61	Intérêts de fonds en dépôt	14.250	—
62	Minerval des élèves de l'école d'accouchement; frais d'entretien des femmes solvables admises à la Maternité.....	4.000	1.722 70
63	Laboratoire bactériologique:		
	a) Produit des analyses	3.000	
	b) Service de l'inspection des viandes.....	1.500	
	c) Vente de vaccin et de sérums.....	1.300	
	d) Recettes du service public de désinfection.....	200	
64	Produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie.....	47.800	73.334 44
65	Redevances dues par les concessionnaires de pharmacies	6.250	8.936 00
65bis	Remboursement des frais d'acquisition d'objets d'alimentation et de première nécessité	10.000.000	15.367.817 31
65ter	Produit des bons de caisse de la 3 ^e et de la 4 ^e émission (arrêté g.-d. des 8 mars et 11 décembre 1918).....	6.000.000	—
65 ⁴	3 ^e subvention aux tramways intercommunaux du canton d'Esch — produit de l'emprunt (loi du 19 mai 1914)	500.000	—

Articles.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1919.	Recettes effectuées.
65 ^s	Fonds provenant de l'emprunt dans l'intérêt de la voirie du canton d'Esch s.-Alz. (loi du 11 août 1916)	400.000	—
66	Recettes accidentelles et imprévues de toute nature	24.000	36.694 31
		<u>18.406.370</u>	<u>17.353.296 04½</u>
	Total général des recettes	<u>42.632.228</u>	<u>57.686.872 97½</u>
	A ajouter les recettes de l'établissement thermal de Mondorf-les-Bains pendant l'exercice 1918, versées en 1919		41.076 90
			<u>57.727.949 87½</u>
	Chapitre II. — RECETTES POUR ORDRE.		
	Crédits non limitatifs et sans distinction d'exercice.		
1	Remboursements à d'autres États de l'Union douanière ou avances à la douane grand-ducale, y compris le décompte du chef de l'exécution de la convention du 31 octobre 1911 sur le régime des eaux-de vie.....	150.000	
2	Service de la douane à la frontière du Grand Duché	700.000	904.610 54
3	Remboursement d'avances reçues par la Caisse de l'État, ou dépôts de fonds ou placements temporaires en titres de l'emprunt grand-ducal ..	1.000.000	
4	Poste. — Remboursements aux Offices étrangers	150.000	8.024 31½
5	Télégraphes et téléphones. — Remboursements aux Offices étrangers, frais d'express et bons pour réponses payées — frais à avancer par les comptables	5.000	66.873 63
6	Chemins de fer à petite section. — Emprunt dans l'intérêt de la construction et de l'exploitation. (Loi du 26 juin 1897).....	7.455.367	—
7	Chemins de fer à petite section. — Intérêts et amortissement de cet emprunt. (Loi du 26 juin 1897)	235.502	268.959 65
7bis	Id. — Produit des rachats anticipatifs des concessions minières octroyées par la loi du 6 juin 1898	16.133	16.138 00
8	Assurance-invalidité et vieillesse — Fonds spécial (art. 61 de la loi du 6 mai 1911)	250.000	250.000 00
9	Chemins de fer à petite section. — Emprunt dans l'intérêt de la construction et de l'exploitation. (Loi du 28 juin 1911).....	10.026.000	—
10	Id. — Intérêts et amortissement de cet emprunt	482.807	493.888 30
		<u>20.470.809</u>	<u>2.008.494 43½</u>

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1919.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	Chapitre III. — DÉPENSES.			
	Section I ^{re}			
1	Excédent présumé des dépenses de l'exercice antérieur . .	20.000.000	20.000.000 00	---
	Section II. — Liste civile.			
2	Listecivile	200.000	200.000 00	200.000 00
	Section III. — Gouvernement.			
3	Traitements et indemnités de représentation du Ministre d'État, des Directeurs généraux et des Conseillers de Gouvernement	100.400	97.816 14	97.816 14
4	Traitements du personnel des bureaux et des huissiers de salle du Gouvernement	182.500	185.108 62	184.362 46
5	Frais de route et de séjour	3.000	1.040 91	643 24
6	Frais de bureau (bibliothèque et impressions comprises) .	70.000	70.479 03	70.479 03
6bis	Id. — Restants des exercices 1917 et 1918	62.290	62.290 00	60.330 77
7	Statistique	39.000	38.990 50	38.879 29
8	Dépenses pour distinctions honorifiques	6.000	6.009 50	6.009 50
9	Dépenses diverses	1.500	2.955 30	2.953 30
	Section IV. — Chambre des députés.	464.690	464.690 00	461.473 73
10	Chambre des députés	311.000	311.000 00	311.000 00
10bis	Id. — Restant de la session 1917 à 1918	33.500	33.500 00	33.500 00
10ter	Id. — Session extraordinaire de 1918	90.397	90.397 00	90.396 87
	Section V. — Conseil d'État	434.897	434.897 00	434.896 87
11	Conseil d'État	62.200	62.200 00	62.009 28
	Section VI. — Secrétariat de la Grande-Duchesse			
12	Traitement du secrétaire, frais de bureau, frais de dépla- cement et autres	11.800	11.800 00	9.951 09
	Section VII. — Relations extérieures.			
13	Légations.	100.000	94.785 16	73.617.50
13bis	Id. — Restant de l'exercice 1918.	110.697	110.697 00	85.958. 38

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1919.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
14	Consulats	26.200	31.127 05	31.126 52½
14bis	Id. — Restants des exercices 1917 et 1918	68.027	68.027 00	49.918 44
15	Part contributive du Grand-Duché dans les frais de la Cour permanente d'arbitrage à La Haye (sans distinction d'exercice)	1.000	1.287 79	1.287 79
16	Dépenses extraordinaires et imprévues, y compris les voyages à l'étranger ainsi que le don national en faveur des régions dévastées en Belgique et en France (Crédit non limitatif).....	1.300.000	1.300.000 00	1.395.359 29
	Section VIII. — Justice.	1.605 924	1.605.924 00	1.637.267 92½
17	Traitements, suppléments de traitements et indemnités des magistrats et fonctionnaires de l'ordre judiciaire (Loi du 15 octobre 1919)	509.900	495.591 35	478.110 90
17bis	Id. — Restant de l'exercice 1917	1.190	1.190 00	1.190 00
18	Frais de bureau des justices de paix.....	6.000	6.900 00	6.900 00
19	Dépenses du casier judiciaire, de la police des étrangers, du service anthropométrique et de la police judiciaire	20.000	10.500 00	8.206 35
20	Frais de bureau (impressions et bibliothèques, les bibliothèques des barreaux comprises) et frais d'éclairage ...	30.500	53.518 10	52.547 51
20bis	Id. — Restants des exercices 1913 à 1918	50.454	50.454 00	40.795 20½
21	Frais de bureau des officiers du ministère public près les tribunaux de police et indemnités du personnel....	12.000	11.890 55	9.400 00
22	Frais de route et de séjour	3.300	3.300 00	2.931 38
23	Jetons de présence des membres non magistrats de la Haute Cour militaire	400	400 00	—
24	Remises des greffiers (Crédit non limitatif)	4.700	4.700 00	—
25	Frais de justice civile et militaire et frais d'exécution des commissions rogatoires transmises de l'étranger; indemnités des membres des tribunaux arbitraux en matière d'assurance-accidents (arrêté g.-d. du 17 février 1903, art. 31) et en matière d'assurance-vieillesse et invalidité (loi du 6 mai 1911, art. 100) — ces frais pouvant être avancés par les comptables et être régularisés comme les frais de justice urgents (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100.000	100.000.00	85.048 71½
26	Frais du contrôle des denrées alimentaires et de l'inspection des viandes	18.000	17.939 00	17.000 00
27	Huissiers, audenciers, traitements des concierges ...	11.350	11.411 00	11.410 19

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1919.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
27bis	Huissiers. — indemnités (Crédit non limitatif)	15.000	15.000 00	60.000 00
28	Frais d'exécution d'arrêts criminels (Crédit nonlimitatif)	p ^r mém.	—	—
	Section IX. — Cultes.	782 794	782.794 00	773.540 25
	a) <i>Culte catholique.</i>			
29	Traitements du clergé	640.000	639.975 12	621.291 81
30	Frais de bureau et frais de voyage et de séjour de l'évêque et des ecclésiastiques qui l'accompagnent en raison d'une mission spéciale	2.800	2.800 00	2.800 00
31	Indemnité de cent francs maintenue à titre transitoire en faveur des desservants et vicaires les plus âgés, en exercice ou pensionnés (loi du 1 ^{er} mai 1894, art. 4)	100	100 00	100 00
32	Indemnités revenant aux ecclésiastiques chargés de l'instruction religieuse dans les écoles primaires (art. 26 de la loi du 10 août 1912 sur l'organisation de l'en- seignement primaire)	p ^r mém.	—	—
33	Séminaire — traitements du directeur et des professeurs .	21.500	21.524 88	21.524 88
34	Bourses d'études à des élèves nécessiteux du Séminaire.	3.000	3.000 00	3.000 00
35	Subside pour la bibliothèque du Séminaire	300	300 00	300 00
36	Subside pour le culte catholique (y compris 1500 fr. pour rémunérer les ecclésiastiques s'occupant des intérêts spirituels des italiens (indemnités à des ecclé- siastiques étrangers qui étendent leur administration spirituelle sur des localités limitrophes du territoire grand-ducal et indemnités pour la rémunération des ecclésiastiques chargés du remplacement de prêtres malades)	10.150	10.150 00	10.000 00
	b) <i>Culte protestant.</i>			
37	Traitement du pasteur protestant à Luxembourg	3.950	3.950 00	3.816 65
38	Subside	6.400	6.400 00	6.400 00
	c) <i>Culte israélite.</i>			
39	Traitement du rabbin	4.335	4.335 00	4.330 92
40	Subside	1.500	1.500 00	1.500 00
	Section X. — Corps de gendarmerie et des volontaires	694.035	694.035 00	675.064 26
41	Corps de gendarmerie et des volontaires	1.102.000	1.101.018 77	1.100.602 81

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1919.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
41bis	Id. — Restants des exercices 1917 et 1918	23.519	23.519 00	20.255 45
41ter	Subvention extraordinaire pour la masse d'habillement des sous-officiers et hommes du corps	50.000	50.000 00	30.000 00
41 ^a	Indemnité attribuée aux membres de la compagnie des volontaires durant la période de licenciement	45.000	45.000 00	43.862 03
42	Dépenses de casernement des brigades de gendarmerie	55.400	56.381 23	56.381 23
	Section XI. — Chambre des comptes.	1.275.919	1.275.919 00	1.271.101 52
43	Traitements des membres et des employés de la Chambre des comptes et jetons de présence des conseillers honoraires.....	52.600	52.346 60	52.346 20
44	Frais de bureau (impressions et bibliothèque comprises), frais d'éclairage et dépenses imprévues	2.290	2.543 40	2.543 36
	Section XII. — Recette générale.	54.890	54.890 00	54.889 56
45	Traitements et indemnités du personnel; frais de contrôle; indemnités pour pertes de caisse, services extraordinaires et remplacement.....	24.271	24.271 00	23.683 08
46	Frais de gestion proprement dits, y compris le prix du loyer, les frais de bureau, de chauffage, d'éclairage, etc.	5.000	5.000 00	5.000 00
47	Intérêts, agio et frais d'avances reçues ou de paiements à faire à l'étranger par la Caisse de l'État (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50.000	50.000 00	304.576 52½
47bis	Intérêts dus par l'État sur le compte-courant ouvert auprès de la Caisse d'épargne (Crédit non limitatif)	50.000	50.000 00	803.095 22
		129.271	129.271 00	1.136.354 82½
	Section XIII. — Contributions directes, accises et cadastre.			
48	Traitements et indemnités diverses pour les fonctionnaires et employés de l'administration, pour les membres des conseils des taxateurs et ceux des conseils de révision .	480.000	473.202 00	471.685 04½
49	Frais de route et de séjour	42.000	46.302 69	46.302 69
49bis	Id. — Restant de l'exercice 1918.....	554	554 00	553 45
50	Cadastre. — Rétributions variables (sans distinction d'exercice)	26.000	27.826 16	27.826 16
51	Création d'un livre foncier.....	p ^r iném.	---	---
52	Renouvellement partiel des plans cadastraux	1.000	1.000 00	---

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1919.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
53	Frais de bureau de la direction, des contrôleurs et des receveurs des contributions du bureau central du cadastre et des géomètres, y compris les impressions et les instruments	50.000	50.000 00	48.059 85
53bis	Id. — Restants des exercices 1917 et 1918	23.579	23.579 00	23.577 54
54	Prélèvement sur les impôts au profit des communes, y compris les centimes additionnels et les impositions communales dus par l'État en vertu de l'art. 3 de la loi du 25 décembre 1889, y compris un restant d'exercice antérieur de fr. 64.365,45 (Crédit non limitatif) ...	200.000	200.000 00	428.560 49
55	Expédition des rôles des contributions directes.....	4.500	3.065 73	2.468 78
55bis	Confection et expédition des matrices et rôles des contributions foncière, mobilière et minière extraordinaires (sans distinction d'exercice)	30.000	30.000 00	29.324 50
56	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions; apposition de scellés sur les appareils en repos	4.500	6.334 27	6.325 85
57	Ordonnances de décharge et de réduction, de remise et de modération en matière de contributions directes; restitution d'accises et d'autres droits (Crédit non limitatif)	150.000	150.000 00	1.305.082 64
58	Dépenses diverses	1.000	1.269 15	1.269 15
58bis	Indemnités accordées du chef de la cessation de débits de boissons en 1919 (Crédit non limitatif)	50.000	50.000 00	32.500 00
59	Service de jaugeage officiel, y compris les frais de location du service de la vérification des poids et mesures; service des compteurs d'alcool — dépenses diverses (sans distinction d'exercice).....	3.000	3.000 00	2.453 87
59bis	Id. — Restant de l'exercice 1917.....	215	215 00	214 80
59ter	Reliquat de gestion de l'ex-receveur Duvivier à Eich et frais de procédure.....	33.771	33.771 00	33.610 88
	Section XIV. — Enregistrement et domaines.	1.100.119	1.100.119 00	2.459.815 69½
60	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés de l'administration et du garde des domaines; indemnités fixes de déplacement des employés supérieurs; indemnités des surnuméraires pour gestions temporaires. — Indemnités des membres du conseil d'administration et du contentieux	66.000	71.702 02½	71.702 02½
60bis	Id. — Restant de l'exercice 1918.....	1.753	1.753 00	1.752 85
61	Frais de route et de séjour	400	448.20	448 20

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1919.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
61bis	Id. — Restant de l'exercice 1918.....	368	368 00	367 67
62	Remises et suppléments fixes des receveurs (Crédit non limitatif)	105.000	105.000 00	158.057 06
63	Frais de bureau de la direction (impressions et livres compris), des inspecteurs, vérificateurs et receveurs ...	12.550	11.205 04	10.638 56
63bis	Id. — Restants des exercices 1917 et 1918	6.209	6.209 00	6.168 05
64	Frais de poursuite et d'instance — les frais d'instance pouvant, comme les frais de poursuite, être avancés par les comptables (Crédit non limitatif)	6.000	6.000 00	11.108 65
65	Dépenses à faire par les comptables de l'administration en vertu de la loi du 15 mars 1892, sur la procédure en débet en matière de faillite, et de la loi du 23 mars 1893, sur l'assistance judiciaire et la procédure en débet	4.000	4.775 24	4.770 24
65bis	Id. — Restant de l'exercice 1918	1.043	1.191 52	1.191 52
66	Restitutions (Crédit non limitatif)	1.700	1.700 00	45.075 16
67	Frais d'adjudication	5.500	9.244 85	9.151 01
67bis	Id. — Restants des exercices 1917 et 1918	4.306	4.306 00	4.155 37
68	Frais de vente d'immeubles	3.000	695 93	254 78
68bis	Id. — Restant de l'exercice 1918	2	2 00	2 00
69	Plantations et boisements sur les terrains des fortifications; réparations urgentes exécutées par l'administration des domaines	5.000	5.000 00	5.000 00
69bis	Id. — Restant de l'exercice 1918	57	57.00	56 90
70	Remboursements aux tiers intéressés des dommages-intérêts, droits fraudés, etc., recouvrés sur les condamnés (Crédit non limitatif)	1.000	1.000 00	330 50
71	Fabrication de papier-timbre et de timbre mobile, et dépenses de l'atelier.....	12.350	7.412 05½	7.411 95
71bis	Id. — Restants des exercices 1917 et 1918	21.431	21.469 29	21.469 29
72	Dépenses diverses, y compris les contributions dues par le domaine.....	6.000	4.129 85	3.986 86
72bis	Id. — Restants des exercices 1917 et 1918	591	591 00	590 57
	Section XV. — Douanes.	264.260	264.260 00	363.689 21½
73	Dépenses diverses à la charge exclusive du Grand-Duché	92.051	92.051 00	84.140 72

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1919.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
74	Gratifications et subsides à la caisse de secours des douaniers en cas de maladie	14.000	14.000 00	14.000 00
75	Loyers de locaux, mise en état de ceux-ci et menues dépenses	35 000	35.000 00	—
76	Organisation du service sur la frontière de la Prusse et de la Lorraine pour l'exécution de la convention du 31 octobre 1911, relative à l'impôt sur l'eau-de-vie.....	2.500	2 500 00	—
	Section XVI. — Crédit foncier et Caisse d'épargne. Caisses de crédit agricole et professionnel.	143.554	143.554 00	98.140 72
77	Crédit foncier et Caisse d'épargne	170.000	170.000 00	165.195 03
78	Frais de premier établissement de caisses de crédit agricole et professionnel (sans distinction d'exercice) ...	2.000	2.000 00	961 50
	Section XVII. — Pensions.	172.000	172.000 00	166.156 53
79	Pensions, traitements d'attente et de disponibilité, Suppléments et augmentation de pensions. (Lois des 28 mars 1899, 23 mai 1904 et 1 ^{er} août 1913. — Honoraires des médecins attachés à la Commission des pensions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	1.448.170	1.448 170 00	1.497.687 41
79bis	Id. — Restants des exercices 1914 et 1915	1.517	1.517 00	1.516 50
80	Suppléments à allouer aux pensionnaires en vertu de la loi du 26 décembre 1907	20.515	20.515 00	20.101 00
81	Secours et subsides permanents; suppléments à des pensionnaires nécessiteux.....	23.000	23.000 00	22.984 00
81bis	Id. — Restant de l'exercice 1918	3.300	3.300 00	3.300 00
	Section XVIII. — Travaux publics. — Administration.	1.496.502	1496.502 00	1.545.588 91
82	Traitements et frais de bureau du personnel	189.800	194.300 00	192.565 86
83	Indemnités à allouer aux conducteurs pour travaux communaux (art. 17 de la loi du 29 juillet 1913)	13.000	13.000 00	12.800 00
84	Frais de route et de séjour	50.000	47.500 00	34.466 83½
85	Indemnités des chefs cantonniers et des cantonniers pour le service des routes et des chemins de balage...	207.430	204.415 00	189.897 26
86	Indemnités des chefs-cantonniers et des cantonniers pour le service des chemins repris	332.400	330.400 00	326.653 60
87	Primes de l'assurance contre les accidents des ouvriers et remplaçants de cantonniers pour le service des routes et chemins repris.	25.000	25.000 00	25.000 00

Articles.	LIBELLÉ	Crédits pour 1919.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
87bis	Id. — Restant de l'exercice 1918	12.024	12.024 00	12.023 66
88	Subside à la masse d'habillement des cantonniers	10.000	13.015 00	13.015 00
	Section XIX. — Travaux publics. — Voirie.	839.654	839.654 00	806.422 21½
89	Entretien, réparation et amélioration des routes avec leurs dépendances et des chemins de halage	1.750.000	1.720.000 00	1.415.255 98
89bis	Convertissement de chaussée empierrée en chaussée pavée entre Diekirch et le pont sur la Blees	50.000	50.000 00	49.993 40
89ter	Reconstruction du passage inférieur de la route d'Useldange à Oberpallen, à la sortie d'Useldange, solde de la part de l'État dans la dépense	8.423	8.423 00	5.717 84
90	Carrières et cassage mécanique de Merkholtz, y compris le transport à pied d'œuvre des produits	200.000	200.000 00	165.304 28
91	Canalisation sous la voirie de l'État et des communes, principalement dans les traversées des villes et autres localités	200.000	152.726 00	144.488 03
91bis	Canalisation à établir dans la ville de Luxembourg et les communes suburbaines	163.000	166.489 00	166.488 07
92	Entretien des chemins repris par l'État, y compris les fournitures extraordinaires de pierraille et travaux sur divers lots de chemins repris	2.000.000	2.031.000 00	2.030.003 83
92bis	Chemin repris de Wiltz par Surré à la frontière belge: section de Nothum au poteau de Harlange (sans distinction d'exercice)	227.500	271.285 00	271.284 02
92ter	Reconstruction du pont sur la Sûre à Bellendorf (sans distinction d'exercice)	183.000	182.462 00	174.336 80
92 ⁴	Réparation des dégâts causés par le dégel et les hautes eaux du 16 janvier 1918 aux routes et chemins repris par l'État, ainsi qu'aux ouvrages d'art établis sur et le long de la Sûre navigable et flottable	178.123	178.123 00	178.123 00
92 ⁵	Mise en état de la grande voirie nécessitée par les détériorations causées par les transports militaires	1.050.000	1.050.538 00	1.050.537 72
92 ⁶	Acquisition de camions-automobiles pour les services de transports de l'administration des travaux publics, y compris les dépenses accessoires nécessitées par cette acquisition	200.000	200.500 00	200.500 00
92 ⁷	Acquisition d'immeubles servant au remisage du matériel de l'administration des travaux publics à Diekirch.	35.400	35.400 00	35.005 25
93	Mise en état des chemins vicinaux en outre des crédits prévus au budget de l'intérieur, y compris les dépenses			

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1919.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	qu'occasionnent les opérations géodésiques pour la confection des projets de redressement et les dixièmes en garantie	750.000	763.000 00	742.466 82
93bis	Id. — Travaux engagés sur l'exercice 1918 en sus du crédit porté au budget	50.000	50.000 00	46.595 00
93ter	Construction d'un chemin direct de Septfontaines à l'hôpital des assurances ouvrières au Baumbusch, avec redressement du chemin repris de Muhlenbach à Bridel, au lieu dit « Peifeschberg », part de l'État dans la dépense	150.000	166.836 00	166.835 44
93 ^a	Construction d'un chemin vicinal de Bigonville par le pont près du moulin de Bigonville à Boulaide, y compris les emprises et les dixièmes (loi du 30 janvier 1917)	300.000	300.000 00	228.531 14
94	Indemnités pour terrains à acquérir du chef d'alignements (loi du 13 janvier 1843)	25.000	24.875 00	1.721 55
95	Confection de projets de routes, achat d'instruments, impressions pour le service des travaux publics.....	7.500	12.478 00	12.476 04
96	Chemins de fer; frais de surveillance, études, conseil des chemins de fer Guillaume-Luxembourg; dépenses diverses qui s'y rattachent	52.275	52.275 00	45.833 52
96bis	Indemnité de renchérissement payée par l'État au personnel des chemins de fer Guillaume-Luxembourg ..	1.660.800	1.660.800 00	1.660.800 00
97	Chemins de fer vicinaux; travaux d'amélioration et acquisition de matériel incombant au propriétaire des lignes, y compris les frais d'études définitives.....	75.000	77.547 00	77.546 72
98	Dépenses de services automobiles, y compris les dépenses d'un service spécial organisé pour les besoins du Gouvernement et de l'administration des travaux publics (sans distinction d'exercice)	160.000	149.888 50	70.218 42
99	Plantations à établir sur les routes et sur les chemins repris par l'État; pépinières et élagage d'arbres	25.000	25.479 50	25.479 50
100	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos	27.000	27.000 00	23.285 77
101	Dépenses diverses et imprévues.....	500	1.396 00	1.065 70
		9.528.221	9.528.221 00	8.989.890 84
	Section XX. — Travaux publics — propriétés bâties et autres.			
102	Palais grand-ducal à Luxembourg et Château de Walferdange — part contributive de l'État dans les frais d'entretien	15.000	15.000 00	15.000 00

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1919.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
103	Entretien, appropriation et réparation des bâtiments de l'État et des bâtiments affectés à des services publics; entretien du mobilier et acquisition de meubles; assurance des bâtiments et du mobilier de l'État contre les risques de l'incendie; taxes d'eau.....	350.000	413.916 00	413.290 40
103bis	Appropriation, réparation et mise en état de divers bâtiments de l'État; exécution de travaux dits « Notstandsarbeiten », y compris les dixièmes retenus en garantie et sans distinction d'exercice.....	180.000	113.315 37½	3.842 78
103ter	Agrandissement du cimetière de Fetschenhof dans l'intérêt des établissements hospitaliers du Rham, à frais communs avec la ville, part de l'État.....	75.000	75.000 00	—
104	Bâtiments affectés au service des justices de paix — réparations d'entretien, mobilier, chauffage, nettoyage, éclairage et assurance.....	10.000	12.768 00	12.762 59
105	Travaux d'entretien de l'hôtel épiscopal	1.000	1.000 00	69 50
105bis	Agrandissement et appropriation des bâtiments des prisons à Luxembourg-Grund; aménagement d'un dortoir dans le jardin de l'aumônier en 1918 et 1919	200.000	199.700 00	199.041 11
105ter	Acquisition en 1918 de baraques démontables, devant servir de refuges à la population indigente obligée de quitter ses habitations par suite des attaques d'aviateurs	112.500	112.500 00	108.668 36
105 ⁴	Aménagement en 1918 d'abris dans les bâtiments de l'État et leurs dépendances, servant de refuges à la population lors des attaques d'aviateurs.....	9.500	9.500 00	9.500 00
105 ⁵	Agrandissement et appropriation de l'hôtel du Gouvernement, acquisition d'immeubles etc., sans distinction d'exercice	105.000	105.000 00	104.159 20
105 ⁶	Acquisition par l'État de la propriété dite « Couvent Américain » à Limpertsberg (loi du 4 août 1919).....	500.000	500.000 00	392.153 50
106	Frais de chauffage et d'éclairage pour différentes administrations. — Fêtes publiques et illuminations	252.400	252.400 00	201.773 92
107	Entretien des monuments historiques	12.000	10.950 00	10.949 61
108	Embellissements dans diverses parties du pays	8.000	9.350 00	9.150 00
109	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos	5.000	5.000 00	4.153 77
110	Dépenses diverses et imprévues.....	500	500 62½	500 62½
		1.835.900	1.835.900 00	1.485.015 36½

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1919.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	Section XXI. — Domaines de l'Etat à Luxembourg.			
111	Entretien des ouvrages d'art et des murs de soutènement.....	15.000	15.000 00	7.500 00
112	Travaux à faire sur le domaine de l'Etat provenant de la ci-devant forteresse de Luxembourg et acquisition de terrains, y compris les dixièmes retenus en garantie ...	30.000	32.242 00	32.241 75
112bis	Id. — Exécution de travaux de chômage en 1918 et 1919.	800.000	800.000 00	800.000 00
112ter	Id. — Acquisition de terrains en 1918 et 1919.....	70.000	67.758 00	64.353 45
112 ^a	Aménagement en 1918 d'abris sur le domaine de la forteresse servant de refuges à la population lors des attaques d'aviateurs.....	25.000	30.000 00	30.000 00
113	Voies publiques à créer et mise en valeur des terrains à bâtir, y compris les dixièmes retenus en garantie ...	15.000	10.000 00	7.500 00
		956.000	956.000 00	941.595 20
	Section XXII. — Mines.			
114	Traitements et indemnités du personnel et frais de bureau	53.000	53.000 00	43.798 58
115	Frais de voyage.....	9.000	9.000 00	7.487 60
116	Cadastre du terrain minier de la zone concessible; rectification et entretien de l'abornement. — Dépenses diverses et imprévues; opérations géodésiques.....	3.000	3.000 00	506 00
		65.000	65.000 00	51.792 18
	Section XXIII. — Fonds communal.			
117	Prélèvement au profit des communes, à répartir d'après les dispositions de la loi du 8 août 1907.....	500.000	500.000 00	500.000 00
117bis	Seconde répartition du fonds communal en conformité des art. 1 ^{er} , 2, 8 et 9 de la loi du 8 août 1907, sauf déduction d'une retenue de 5% à opérer sur le montant total du fonds communal pour la formation d'une réserve (Crédit non limitatif)	758.555	758.555 00	704.075 37
		1.258.555	1.258.555 00	1.204.075 37
	Section XXIV. — Travaux communaux.			
118	Subsides aux communes pour construction et réparation d'églises et pour d'autres travaux ou dépenses d'utilité communale, à l'exception des maisons d'école et de leurs dépendances	55.000	55.000 00	55.000 00
119	Subsides aux communes pour construction et réparation de maisons d'école avec dépendances à l'exception des latrines d'école, ainsi que de logements pour le personnel enseignant	55.000	55.000 00	53.550 00

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1919.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
119bis	Subvention aux tramways intercommunaux du canton d'Esch-s.-Alz. (loi du 19 mai 1914)	500.000	500.000 00	199.981 65
120	Traitements, frais de bureau, de route et de séjour du personnel du service de contrôle des constructions communales	1.000	1.000 00	859 45
120bis	Indemnités, frais de route et de séjour des agents temporaires attachés à l'administration du service agricole pour l'étude et la confection de projets de conduites d'eau communales ou intercommunales, ainsi que pour la surveillance des travaux d'exécution de ces projets, y compris un restant de fr. 109,43 de l'exercice 1917.....	25.000	25.000 00	21.196 13
121	Subsides pour construction, entretien et réparation de chemins vicinaux	125.000	124.390 00	116.500 00
121bis	Dépenses dans l'intérêt du service de cylindrage au rouleau à vapeur pour la voirie vicinale	14.000	17.610 00	17.610 00
122	Emploi du produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie (Crédit non limitatif)	47.800	47.800 00	73.334 44
123	Subsides aux communes dans l'intérêt de la sécurité publique	10.000	10.000 00	10.000 00
		832.800	832.800 00	548.031 67
	Section XXV. — Dette publique.			
124	Annuités et frais	500.000	500.000 00	497.404 27
124bis	Id. — Restants des exercices 1906 à 1915	1.384	1.384 00	1.380 26
125	Service de l'emprunt de 1916: remboursement de titres et paiement des intérêts (loi du 11 août 1916)	1.444.050	1.444.050 00	359.343 00
125bis	Id. — Restant de l'exercice 1917	30.100	30.100 00	30.100 00
125ter	Dépenses pour la frappe de pièces de monnaie d'argent (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	p ^r mém.		
125 ⁴	Dépenses pour la confection de bons de caisse d'une nouvelle émission éventuelle et autres dépenses y relatives. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30.000	30.000 00	347.506 15
125 ⁵	Dépenses concernant la frappe d'une nouvelle monnaie de billon (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	24.350	24.350 00	48.524 01
125 ⁶	Remboursement resp. retrait de la monnaie de billon en zinc de la 1 ^{re} émission	200.000	200.000 00	
125 ⁷	Service de l'emprunt de 1919: frais de confection des titres et autres dépenses y relatives, y compris le paye-			

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1919.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	ment des intérêts (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30.000	30.000 00	53.038 43
126	Intérêts des consignations et dépôts — lois des 12 février 1872 et 30 mai 1888. (Crédit non limitatif)	16.000	16.000 00	50.861 01
127	Rentes de concessions minières dans l'intérêt des chemins de fer à petite section	235.502	235.502 00	235.502 00
127bis	Remboursement au profit du fonds spécial des chemins de fer vicinaux du produit des rachats anticipatifs des concessions minières octroyées par la loi du 6 juin 1898.	16.138	16.138 00	16.138 00
127ter	Rentes de concessions minières dans l'intérêt des chemins de fer vicinaux décrétés par la loi du 28 juin 1911.	482.807	482.807 00	482.806 65
127 ^a	3 ^e annuité pour le paiement des intérêts et le remboursement de l'emprunt pour la construction des tramways intercommunaux du canton d'Esch-s.-Alz.	119.300	119.300 00	119.300 00
128	3 ^e annuité pour le paiement des intérêts et le remboursement de l'emprunt contracté dans l'intérêt de la voirie de l'État dans le canton d'Esch-s.-Alz.	76.350	76.350 00	76.350 00
128bis	Restant disponible des rentes des concessions minières octroyées par la loi du 29 novembre 1913	408.751	408.751 00	408.751 00
	Section XXVI. — Commissariats de district et Caisse de prévoyance des employés communaux.	3.314.732	3.314.732 00	2.727.004 75
129	Traitements des commissaires et des secrétaires de district et des expéditionnaires, indemnités des employés stagiaires, frais de bureau des commissaires, indemnités et frais de voyage du contrôle de la comptabilité communale et création d'une bibliothèque aux commissariats; indemnités et frais de déplacement dans l'intérêt des réformes; loyer des bureaux du commissariat à Luxembourg. dépenses imprévues, y compris un restant de l'exercice 1918 de fr. 2025	71.450	72.242 74	72.242 74
130	Frais de route et de séjour des commissaires, y compris un restant de l'exercice 1918 de fr. 553,87	5.550	5.462 64	5.274 17
131	Suppléments de traitement aux secrétaires communaux en conformité de la loi du 1 ^{er} juillet 1901, y compris un restant de l'exercice 1918 à fr. 1045,14	16.000	15.294 62	15.294 62
132	Part contributive de l'État dans le paiement des frais résultant de l'exécution de la loi du 7 août 1912, concernant la création d'une caisse de prévoyance et de secours des employés communaux (art. 25, al. 4 et art. 41). (Crédit non limitatif)	36.000	36.000 00	73.023 15
132bis	Contribution de l'État dans le paiement des frais incombant à un certain nombre d'employés communaux,			

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1919.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	anciens fonctionnaires ou agents temporaires de l'État aux termes de l'art. 12 de la loi du 7 août 1912, sur la caisse de prévoyance des employés communaux. (Crédit non limitatif)	2.000	2.000 00	671 37
132 ^{ter}	Restitution des retenues versées au Trésor par d'anciens fonctionnaires de l'État qui, ayant passé au service d'une commune ou d'un établissement public, ont effectué ou effectueront le rachat des années de service antérieures pour la computation de leur pension, restitution qui, toutefois, n'aura lieu qu'à concurrence des sommes déboursées ou à déboursier pour ce rachat (Crédit non limitatif)	1.000	1.000 00	1.821 38
	Section XXVII. — Administration des eaux et forêts.	132.000	132.000 00	168.327 43
133	Traitements du personnel, frais de voyage et de bureau des agents; dépenses imprévues	61.200	61.200 00	54.228 85
134	Suppléments de traitement pour ancienneté de service des préposés	13.000	13.000 00	10.550 00
135	Indemnités spéciales en faveur des brigadiers	3.000	3.000 00	2.850 00
136	Dépenses pour préparer de nouveaux plans d'aménagement des bois communaux	25.000	25.000 00	11.170 44
137	Crédit pour établir des pépinières et favoriser le boisement de terrains vagues; amélioration et transformation des haies à écorces	20.000	20.000 00	17.623 50
138	Reconstruction d'un domaine forestier de l'État, des communes et des établissements publics	30.000	19.244 34	—
139	Frais d'exploitation des coupes, frais d'entretien, de culture ainsi que de surveillance du domaine forestier de l'État par les gardes préposés au triage, y compris un restant d'exercices antérieurs de fr. 3,07	26.000	36.755 66	36.755 66
140	Institution d'un enseignement forestier élémentaire et cours de perfectionnement des préposés forestiers; indemnités et frais de voyage de l'agent chargé des cours et dépenses imprévues, y compris la création d'une bibliothèque forestière. — Subventions aux préposés stagiaires (art. 22 de l'arr. g.-d. du 14 nov. 1911).	7.000	7.000 00	5.738 65
141	Subside à la masse d'habillement des préposés forestiers	25.000	25.000 00	25.000 00
	Section XXVIII. — Service sanitaire.	210.200	210.200 00	163.917 10
142	Collège médical: frais de déplacement: visite des pharmacies, etc.	13.500	13.500 00	13.003 57
143	Médecins-inspecteurs — indemnités et frais de déplacement.	19.000	18.085 00	14.218 60

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1919.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
144	École d'accouchement; — indemnités du personnel; — entretien des malades et des élèves; — achat de troussees pour les élèves sortantes; — cours de récapitulation; — frais; — dépenses diverses, y compris un restant d'exercices antérieurs	38.000	38.915 00	38.914 70
145	Achat d'antiseptiques pour les sages-femmes et renouvellement des troussees à l'usage de ces personnes, y compris un restant d'exercices antérieurs	8.000	12.785 68	12.785 68
146	Traitements et indemnités des vétérinaires	24.673	24.673 00	24.397 90
147	Subsides à des sages-femmes, y compris les cotisations des sages-femmes affiliées à l'assurance-invalidité et vieillesse	36.000	35.000 00	34.228 20
148	Indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies et indemnités pour déclarations de malades épidémiques	2.000	2.000 00	1.443 00
149	Indemnités des vétérinaires pour voyages et séjours et pour missions en cas d'épizootie, etc.	10.000	10.000 00	9.545 85
150	Travaux dans l'intérêt sanitaire et hygiénique et subsides aux communes dans le même but	100.000	100.835 00	100.833 51
151	Fourniture de désinfectants à des indigents; achat de sérums curatifs et de vaccin, y compris un restant d'exercices antérieurs	5.000	3.654 46	1.819 93
152	Subside à l'Union antialcoolique.....	750	750 00	750 00
153	Laboratoire pratique de bactériologie, y compris le service de l'inspection des denrées alimentaires introduites de l'étranger et y compris un restant d'exercices antérieurs	25.000	25.000 00	24.121 35
154	Organisation et exécution du service public de désinfection, création de stations régionales de désinfection .	20.000	20.000 00	16.045 37
155	Cours pour garde-malades; — protection de l'enfance du premier âge (loi du 27 juin 1906), dépenses diverses; — subsides en faveur d'œuvres d'initiative privée, s'occupant de la protection des enfants en bas âge et des femmes en couche; prophylaxie des maladies évitables (tuberculose, etc.), et dépenses diverses	15.000	11.638 86	11.563 27
156	Menues dépenses	500	586 00	586 00
		317.423	317.423 00	303.956 93
	Section XXIX. — Etablissement thermal et hydrothérapique de Mondorf-les-Bains.			
157	Dépenses d'entretien de l'établissement et du parc.....	40.000	40.000 00	40.000 00

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1919.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
158	Frais d'exploitation	80.000	80.000 00	80.000 00
		120.000	120.000 00	120.000 00
	Section XXX. — Postes, Télégraphes et Téléphones.			
159	Traitements du personnel du service; indemnités des surnuméraires	880.000	863.825 07	857.567 55
160	Indemnités pour services extraordinaires; frais de rem- placement d'employés et de facteurs en congé. — Indemnités à des aides temporaires, à des aides-facteurs et à des préposés d'agences auxiliaires volontaires....	193.000	203.818 25	202.918 23
160bis	Id. — Restant de l'exercice 1917.....	25.900	25.900 00	25.856 77
161	Indemnités pour frais de route et de séjour et indemnités aversionnelles pour frais de bureau des percepteurs et agents	63.000	66.087 42	66.087 42
162	Traitements et indemnités des facteurs. — Frais de remplacement aux jours de repos	886.000	885.833 14	874.965 18
163	Loyer de locaux et mise en état de ceux-ci	70.000	76.033 00	75.523 82
164	Indemnités aux chemins de fer pour les transports postaux, transports des dépêches et des colis	360.000	357.079 44	357.079 44
164bis	Id. — Restant de l'exercice 1917.....	37.800	37.800 00	37.790 76
165	Impressions, timbres-poste, timbres-télégraphe et cartes postales; frais de bureau de la Direction, des inspec- teurs, des perceptions de Luxembourg (gare et ville) et d'Esch-s.-Alz. et des bureaux ambulants et des relais	128.500	135.478 24	135.478 24
165bis	Id. — Restant de l'exercice 1917.....	10.600	10.600 00	10.600 00
166	Subside à la masse d'habillement des facteurs des postes	52.000	52.000 00	52.000 00
166bis	Subside extraordinaire à la masse d'habillement des facteurs des postes	63.000	63.000 00	63.000 00
167	Renouvellement, surveillance et entretien du matériel, y compris les camions; appareils télégraphiques et fournitures pour le service des appareils; frais de mobi- lier et d'installation de perceptions et agences, y com- pris les bureaux de la direction, de Luxembourg-gare et de Luxembourg-ville.....	76.000	67.052 15	62.834 72
167bis	Id. — Restant de l'exercice 1917.....	31.100	31.100 00	31.074 13
168	Part du Grand-Duché dans les frais des bureaux inter- nationaux	1.000	1.038 00	1.038 00
169	Dépenses diverses et imprévues.....	18.900	20.155 29	20.155 29

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1919.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
170	Gros entretien des réseaux télégraphique et téléphonique; dépenses diverses et imprévues (sans distinction d'exercice)	380.000	380.000 00	379.384 09
	Section XXXI. — Commission d'agriculture. — Service agricole.	3.276.800	3.276.800 00	3.253.353 64
171	Commission d'agriculture	3.500	3.626 25	3.623 61
172	Service agricole — traitements, frais de route et de séjour du personnel, frais de bureau et acquisition d'instruments	97.869	97.742 75	97.572 20½
172bis	Id. — Restant de l'exercice 1917.....	2 085	2.085 00	2.085 00
173	Part contributive du Grand-Duché dans les frais de l'Institut international d'agriculture de Rome (loi du 3 août 1907) — sans distinction d'exercice.....	2.500	2.500 00	2.500 00
	Section XXXII. — Enseignement agricole.	105.954	105.954 00	105.780 81½
174	École et station à Ettelbruck.....	64.300	79.586 10½	79.586 10½
175	Confection de cartes agricoles des communes du Grand-Duché	15.000	15.000 00	14.101 20
176	Bourses d'études au profit d'élèves de l'école agricole....	8.000	8.000 00	7.875 00
177	Subsides pour études agronomiques	4.000	4.000 00	3.897 00
178	Cours spéciaux à l'école agricole (distillerie, maréchalerie, etc.) et cours d'adultes à Ettelbruck et à Luxembourg. — Organisation de cours ambulants dans différentes parties du pays.....	25.000	9.713 89½	8.647 81
	Section XXXIII. — Amélioration des races de chevaux et de bétail.	116.300	116.300 00	114.107 11½
179	Primes pour l'amélioration de la race chevaline	73.200	73.200 00	72.236 55
180	Introduction de reproducteurs de la race chevaline; prix d'acquisition, frais de douane et autres	175.000	175.000 00	173.891 25
181	Primes pour l'amélioration des espèces bovine, porcine, ovine et caprine	50.000	42.474 00	42.239 61
182	Subsides d'encouragement aux sociétés d'élevage	20.000	20.000 00	18.117 45
183	Introduction de reproducteurs étrangers des races bovine, porcine, ovine et caprine; prix d'acquisition, frais de douane et autres	150.000	150.000 00	148.310 00
184	Élevage du menu bétail (lapin et volaille). — Subsides à la fédération des sociétés avicoles ainsi qu'aux sociétés locales avicoles; station d'élevage; foires et expositions du menu bétail, conférences etc.	15.000	22.526 00	17.820 00

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1919.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
185	Frais d'exécution de la loi du 29 juillet 1912, concernant la police sanitaire du bétail (Crédit non limitatif)	12.000	12.000 00	19.050 07
185bis	Subsides pour pertes de bétail essuyées à la suite de la fièvre charbonneuse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000	10.000 00	5.964 99
	Section XXXIV. — Chemins d'exploitation.	505.200	505.200 00	497.629 92
186	Crédit pour construction de chemins d'exploitation, frais de mutation, indemnités des employés occupés temporairement à ces travaux	150.000	150.000 00	147.749 54½
	Section XXXV. — Améliorations agricoles — Travaux d'irrigation, d'amélioration et de curage des rivières.			
187	Crédit pour travaux d'améliorations agricoles	15.000	15.000 00	8.328 63
188	Crédit pour grands travaux d'irrigation et d'assainissement, y compris les indemnités des employés temporaires occupés à ces derniers	25.000	25.000 00	24.034 84
188bis	Id. — Restant de l'exercice 1915	73	73 00	72 30
189	Correction, curage et entretien des rivières et ruisseaux; indemnités accordées aux employés temporaires occupés à ces travaux; dixièmes retenus en garantie, et y compris un restant d'exercices antérieurs	200.000	200.000 00	177.218 39
	Section XXXVI. — Subsides divers à l'agriculture.	240.073	240.073 00	209.651 16
190	Subsides aux sociétés agricoles, y compris ceux pour construction de hangars aux instruments agricoles . .	55.000	55.000 00	46.772 00
191	Subsides en faveur des laiteries	28.000	28.000 00	27.423 09
192	Subsides divers dans l'intérêt de l'agriculture	29.000	29.000 00	26.803 12
	Section XXXVII. — Viticulture.	112.000	112.000 00	100.998 24
193	Commission de viticulture — indemnité du secrétaire, frais de bureau et de voyage, bibliothèque	3.700	4.313 00	4.313 00
194	Enseignement viticole — conférences et subsides pour études	8.000	5.054 48	4.549 96
195	Subsides divers dans l'intérêt de la viticulture, notamment des sociétés viticoles; acquisition d'appareils de jaugeage et de nettoyage des fûts; alimentation des bibliothèques à l'usage des sociétés viticoles et des des vigneron; frais d'exploitation et d'entretien des pépinières de Grevenmacher et de Remich, des vignes modèles greffées de Remich et de Wormeldange; frais d'entretien des plantations de pieds-mères et de l'établissement de greffage de Remich	22.500	22.616 62	22.616 62

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1919.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
196	Travaux de lutte contre le phylloxéra. — Exécution de la convention phylloxérique de Berne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	18.000	18.000 00	41.070 52
196bis	Indemnités revenant aux propriétaires de vignes en exécution de la loi du 12 mai 1905, concernant les mesures à prendre contre la propagation du phylloxéra (sans distinction d'exercice)	20.000	20.000 00	17.864 04
197	Frais d'exécution de la loi du 24 juillet 1909 sur le régime des vins et boissons similaires	7.000	9.218 90	9.124 78
	Section XXXVIII. — Fondation Theisen à Givenech.	79.200	79.200 00	99.538 92
198	Rente due par l'État — loi du 3 avril 1893	2.000	2.000 00	2.000 00
	Section XXXIX. — Commerce et industrie.			
199	Chambre de commerce	6.300	7.053 08	7.053 08
200	Assurances ouvrières (exécution des lois des 31 juillet 1901, 5 avril 1902, et 30 juillet 1909) et étude des questions sociales	80.883	80.883 00	54.540 88½
200bis	Id. — Restant de l'exercice 1917	13.111	13.111 00	13.110 87
200ter	Organisation du travail et étude des questions ouvrières (Crédit non limitatif)	10.000	10.000 00	15.075 09
201	Assurances contre l'invalidité et la vieillesse: a) consignation à faire en exécution de l'art. 61 de la loi du 6 mai 1911, sur l'assurance-invalidité et vieillesse (fr. 250.000); b) prélèvement sur les rentes des nouvelles concessions minières en exécution de l'art. 2 de la loi du 2 juin 1914 (fr. 125.000)	375.000	375.000 00	375.000 00
202	Inspection du travail (loi du 22 mai 1902)	33.000	31.982 09	31.953 83
203	Bourse du travail	13.600	12.734 89	11.240 81
204	Subsides en faveur de l'industrie, du commerce et du travail, y compris les subsides pour études professionnelles (artisans, commerçants et ouvriers).....	20.000	20.895 74	20.895 74
204bis	Id. — Restant de l'exercice 1917.....	1.314	1.314 00	585 10
204ter	Commissions spéciales pour le petit commerce, le métier, les ouvriers et les employés privés	40.000	39.043 05	22.491 78
204 ¹	Cours — conférences organisés par les unions des classes moyennes dans l'intérêt de l'éducation professionnelle du commerce et du métier.....	15.000	16.191 15	16.191 15
204 ⁵	Frais d'exécution de la loi du 23 décembre 1909, sur le registre aux firmes	2.500	2.500 00	275 10

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1919.	Crédits après transferts.	Payements justifiés
205	Service des habitations à bon marché (loi du 29 mai 1906, art. 3)	13.944	13.944 00	12.198 40
206	Fonds des habitations à bon marché	7.500	7.500 00	7.500 00
206bis	Acquisition de terrains destinés à la construction d'habitations à bon marché	2.000.000	2.000.000 00	2.000.000 00
207	Développement du tourisme dans le pays	2.500	2.500 00	1.775 00
207bis	Part dans les frais de construction d'un nouveau bâtiment des voyageurs à Luxembourg-gare avec bureau de renseignements dans l'intérêt du tourisme	34.000	34.000 00	—
208	Commissariat de la Banque Internationale	7.600	7.600 00	7.599 96
209	Part du Grand-Duché dans les dépenses du bureau permanent pour l'exécution de la convention de Bruxelles du 5 mars 1902 sur le régime des sucres (sans distinction d'exercice)	1.000	1.000 00	1.000 00
209bis	Id. — Restants des exercices 1914 à 1916	2.000	2.000 00	2.000 00
		2.679.252	2.679.252 00	2.600.486 79½
	Section XL. — Enseignement professionnel.			
210	École d'artisans. — Traitements, indemnités et dépenses diverses de l'enseignement professionnel	116.500	116.500 00	113.269 57
211	Id. — Acquisition d'outillage pour les ateliers, alimentation des collections et dépenses diverses	15.000	14.304 12	9.647 34½
211bis	Id. — Restant de l'exercice 1917	2.900	2.900 00	2.893 88
212	Id. — Frais du service intérieur	30.000	30.467 38	30.465 54½
212bis	Id. — Restant de l'exercice 1917	8.700	8.700 00	7.971 20
213	Id. — Bourses pour les élèves indigents	20.000	20.000 00	19.095 00
214	Id. — Assurance du personnel et des élèves contre les accidents du travail; dépenses dans l'intérêt de l'hygiène scolaire	3.000	3.228 50	3.228 50
215	Écoles professionnelles et cours techniques pour adultes, y compris les subsides pour les élèves nécessiteux fréquentant ces écoles et cours	32.000	42.886 83	42.886 83
215bis	Id. — Restants des exercices 1916 et 1917	8.400	8.400 00	8.395 38
216	Écoles professionnelles et ménagères et cours spéciaux pour filles, y compris les subsides pour les élèves nécessiteuses fréquentant ces écoles et cours	43.000	32.113 17	31.523 60
217	Bibliothèques professionnelles	10.000	10.000 00	

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1919.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
217bis	Id. — Restant de l'exercice 1917	360	360 00	359 00
218	Bibliothèques professionnelles du plat pays	5.000	5.000 00	565 42
		<u>294.860</u>	<u>294.860 00</u>	<u>279.370 72</u>
	Section XLI. — Enseignement supérieur et moyen.			
219	Gymnases de Luxembourg, de Diekirch et d'Echternach et Écoles industrielles et commerciales de Luxembourg et d'Esch-s.-Alz. — traitements et indemnités	703.550	697.311 95	697.051 97
219bis	Id. — Restant de l'exercice 1917	18.350	18.350 00	18.346 18
220	Les mêmes établissements — matériel et dépenses diverses concernant l'enseignement supérieur et moyen	85.000	81.242 99	81.242 79
220bis	Id. — Restant de l'exercice 1917	24.600	24.600 00	23.239 09
221	Bourses pour études universitaires ou pédagogiques.....	42.000	42.000 00	41.935 00
221bis	Part contributive dans les frais de différents cours universitaires (droit civil, droit de procédure civile, droit commercial et droit pénal), organisés à l'étranger dans l'intérêt des étudiants luxembourgeois, y compris un restant de l'exercice 1918 de fr. 1250	7.500	7.500 00	—
222	Bourses d'études ou de voyage en faveur d'élèves qui ont terminé leurs études commerciales à l'école industrielle et commerciale de Luxembourg et aux autres établissements similaires du pays.....	750	3 96	—
223	Bourses en faveur d'élèves indigents des gymnases.....	12.000	12.000 00	12.000 00
224	Bourses en faveur d'élèves indigents des établissements d'enseignement industriel et commercial	7.500	7.500 00	7.500 00
225	Honoraires des membres des jurys et des commissions d'examens et autres frais y relatifs (Crédit non limitatif)	20.000	20.000 00	80.315 26
226	Bibliothèque nationale	16.450	16.750 00	16.749 98½
226bis	Id. — Frais d'impression d'un 3 ^e supplément au catalogue de la bibliothèque nationale	2.600	2.600 00	2.591 12
227	Lycées de jeunes filles — dépenses de service (Loi du 17 juin 1911).....	77.000	87.441 10	87.441 10
227bis	Id. — Restant de l'exercice 1917	6.200	6.200 00	6.100 98
228	Id. — Bourses en faveur d'élèves indigents	4.000	4.000 00	4.000 00
	Section XLII. — Enseignement primaire.	<u>4.027.500</u>	<u>4.027.500 00</u>	<u>4.078.513 47½</u>
229	Commission d'instruction inspecteur principal et inspecteurs d'arrondissement; traitements, indemnités, frais			

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1949.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	de voyage et de bureau, et dépenses diverses concernant l'enseignement primaire.....	95.000	100.139 42	100.139 42
229bis	Id. — Restant de l'exercice 1917	3.000	3.000 00	2.986 69
230	Écoles normales — traitements, indemnités, frais de bureau et dépenses diverses	74.500	62.122 20	62.122 20
230bis	Id. — Restants des exercices 1916 et 1917.....	1.000	1.000 00	730 11
231	Subsides aux communes en faveur de l'enseignement primaire, y compris le subside préciputaire de 100 fr. revenant aux écoles de la 4 ^{me} classe des sections dans lesquelles les centimes additionnels aux contributions de l'État atteignent le chiffre de 100 (art. 2 de la loi du 11 août 1913)	970.000	969.666 46	969.666 46
231bis	Subsides supplémentaires en faveur de certaines communes, du chef d'augmentations de traitements accordées à des membres du personnel enseignant après la répartition des subsides ordinaires afférents (sans distinction d'exercice)	43.000	43.000 00	43.000 00
232	Subsides dans l'intérêt du remplacement pour cause de maladie de membres du personnel enseignant	30.000	49.797 78	49.797 78
233	Subsides aux communes en faveur des cours postsecondaires (art. 78 de la loi du 10 août 1912 et règlement du 21 septembre 1915)	163.000	163.000 00	163.000 00
234	Subsides en faveur d'écoles d'adultes et en faveur de cours de gymnastique et frais d'inspection de ces écoles; achat de livres et de matériel d'enseignement...	23.000	23.843 50	23.843 50
234bis	Acquisition pour compte de l'État de manuels de dessin dans l'intérêt de l'enseignement primaire, qui avaient été subventionnés lors de la publication	7.000	7.158 75	7.158 75
235	Suppléments de traitement pour ancienneté de service et primes de brevet des instituteurs et institutrices en conformité des lois des 10 août 1912 et 11 août 1913 (sans distinction d'exercice)	570.000	545.234 34	544.006 23
236	Subsides en faveur de l'enseignement primaire supérieur..	63.500	63.500 00	63.500 00
237	Bourses d'études aux élèves-instituteurs	12.800	12.800 00	12.800 00
238	Bourses d'études aux élèves-institutrices.....	12.800	12.800 00	12.800 00
239	Subsides aux élèves instituteurs et aux élèves-institutrices qui fréquentent les écoles normales.....	6.250	6.250 00	6.250 00
239bis	Id. — Restants d'exercices antérieurs.....	563	563 00	562 50

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1919.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
240	Secours à d'anciens membres du personnel enseignant des écoles primaires ainsi qu'à leurs veuves et orphelins; suppléments de pension	13.500	13.500 00	13.413 00
241	Institut des sourds-muets — traitements et indemnités du personnel; subsides et dépenses pour cours aux enfants bègues.....	14.000	18.485 17	18.485 17
242	Entretien des élèves du même établissement; habillement, matériel de classe et dépenses diverses	14.400	17.872 32	17.776 47
243	Établissement des aveugles — indemnités du personnel enseignant	4.275	4.275 00	4.099 88
244	Entretien des élèves du même établissement; habillement, matériel de classe et dépenses diverses	10.600	8.854 55	7.282 40
245	Subsides et dépenses de surveillance dans l'intérêt du placement d'enfants arriérés à l'établissement de Betzdorf	20.000	23.895 51	23.895 51
246	Subsides dans l'intérêt d'études et de voyages pédagogiques, conférences et cours de perfectionnement pour le personnel enseignant	10.000	11.430 00	11.430 00
247	Subside à la Société de l'art à l'école	1.000	1.000 00	1.000 00
248	Bibliothèque pédagogique	11.550	11.550 00	11.549 22
248bis	Impression, resp. refonte de manuels pour les écoles primaires supérieures et les cours post-scolaires	12.000	12.000 00	11.950 00
	Section XLIII. — Arts et sciences.	2.186.738	2.186.738 00	2.183.245 29
249	Encouragements aux sciences, aux arts et aux productions littéraires. — Subventions, indemnités et frais dans l'intérêt d'auditions et de conférences dans toutes les parties du pays, en vue de cultiver la musique et le chant, tant religieux que profanes	25.000	25.000 00	24.235 00
250	Conservatoire de musique à Luxembourg.....	16.000	16.000 00	16.000 00
251	Subvention à la ville de Luxembourg pour dépenses imprévues du conservatoire de musique	8.000	8.000 00	8.000 00
252	Subside éventuel en faveur du théâtre de la ville de Luxembourg	10.000	10.000 00	10.000 00
253	Encouragements aux études industrielles et artistiques .	51.000	51.000 00	50.975 00
254	Encouragements aux études professionnelles à des écoles spéciales de l'étranger	52.300	52.300 00	51.075 00
255	Subside à la section historique de l'institut	9.000	9.000 00	9.000 00

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1919.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
256	Subside au Comité du Willibrordus-Bauverein pour la restauration de la basilique d'Echternach	p ^r mém.	—	—
257	Subside à la Société des sciences naturelles, physiques et mathématiques	3.000	3.000 00	3.000 00
258	Rémunération du conservateur du Musée	5.125	5.125 00	5.121 96
259	Frais d'entretien des collections du Musée	7.000	7.000 00	7.000 00
260	Subside à la Société des sciences médicales	4.000	4.000 00	4.000 00
261	Subside à la Société des naturalistes luxembourgeois	3.000	3.000 00	3.000 00
262	Subside à la Société « Verein für Luxemburger Geschichte Literatur und Kunst. »	2.500	2.500 00	2.500 00
263	Part contributive du Grand-Duché dans les dépenses du bureau de l'Union internationale de Berné pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (sans distinction d'exercice)	860	860 00	548 25
264	Loyer des locaux pour l'installation des collections, tant de l'Etat que des sociétés	1.650	1.650 00	1.650 00
	Section XLIV. — Etablissements pénitentiaires.	198.435	198.435 00	196.108 21
	A. Luxembourg.			
265	Commission administrative, jetons de présence et indemnité du secrétaire	2.650	3.652 00	3.502 00
265bis	Id. — Restant de l'exercice 1918	596	596 00	596 00
266	Part contributive du Grand-Duché dans les frais d'administration de la Commission pénitentiaire internationale (sans distinction d'exercice)	50	50 00	50 00
267	Traitements et indemnités	77.400	76.435 07	76.435 07
268	Indemnités en vertu de l'art. 7 de la loi du 4 mai 1899 (Crédit non susceptible de transfert)	70.000	70.000 00	69.800 31
268bis	Id. — Restants des exercices 1917 et 1918	10.096	10.096 00	9.366 33
269	Entretien des détenus (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, menues réparations et mobilier, médicaments, etc.), et traitement médical du personnel	765.000	765.000 00	558.186 44½
269bis	Id. — Restants des exercices 1915, 1917 et 1918	320.449	320.449 00	298.901 46
270	Dépenses relatives au travail dans les maisons de détention. (Matières premières, outils, machines, réparations, salaire promérité par les détenus, etc.)	70.000	69.226 98	46.779 39

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1919.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
271	Frais de bureau	2.500	3.235 95	3.235 95
271bis	Id. — Restants des exercices 1916 et 1918.....	950	950 00	848 50
<i>B. Diekirch.</i>				
272	Commission administrative — jetons de présence et indemnité du secrétaire.....	900	900 00	788 00
273	Traitements et indemnités.....	12.900	14.141 00	14.132 00
273bis	Id. — Restants des exercices 1917 et 1918.....	982	982 00	876 00
274	Indemnités en vertu de l'art. 7 de la loi du 4 mai 1899. (Crédit non susceptible de transfert)	12.000	12.000 00	11.379 01
274bis	Id. — Restant de l'exercice 1918	2.591	2.591 00	2.483 75
275	Entretien des détenus (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, menues réparations et mobilier, médicaments, etc.), et traitement médical du personnel	40.000	38.759 00	17.449 89
275bis	Id. — Restants des exercices 1917 et 1918.....	6.827	6.827 00	6.826 95
276	Dépenses relatives au travail des détenus.....	2.000	2.000 00	500 00
277	Frais de bureau	1.000	1.000 00	409 98
<i>C. Prisons cantonales.</i>				
278	Installations, réparation, ameublement — frais d'entretien et de nourriture des détenus, etc. (Loi du 14 février 1900)	8.000	8.000 00	4.766 90
278bis	Id. — Restants des exercices 1916 et 1918.....	785	785 00	222 65
Section XLV. — Maison de santé d'Ettelbruck, Hospice du Rham.		1.407.676	1.407.676 00	1.127.536 58½
<i>A. Maison de santé d'Ettelbruck.</i>				
279	Traitements et émoluments fixes	32.150	33.050 00	32.002 58
280	Indemnités du personnel attaché à l'établissement en vertu de l'art. 2 de la loi du 8 juin 1901; indemnités de logement et indemnités pour les présences de nuit, y compris un restant de l'exercice 1918 (Crédit non susceptible de transfert).....	98.500	97.600 00	83.208 82
281	Entretien des pensionnaires (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, médicaments, mobilier, entretien du parc et des plantations, menues dépenses pour récréations, distractions, etc. à offrir aux malades, etc.); uniforme et traitement médical du personnel. (Crédit non limitatif)	700.000	700.000 00	580.169 73

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1919.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
281bis	Id. — Restant de l'exercice 1917	74.000	74.000 00	73.998 01½
282	Menues dépenses	1.000	1.000 00	955 80
<i>B. Hospice du Ithau.</i>				
283	Traitements	12.600	12.600 00	12.507 78
284	Indemnités fixes (Crédit non susceptible de transfert)... ..	27.650	27.650 00	22.627 05
285	Entretien des pensionnaires (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, médicaments, mobilier, enterrements, entretien des promenades et plantations, etc.): uniforme et traitement médical du personnel.— Frais résultant de la mise en apprentissage des enfants et frais de contrôle des enfants placés	450.000	450.000 00	332.835 45
285bis	Id. — Restant de l'exercice 1917	16.159	16.159 00	16.158 50
286	Matériel de bureau et d'école, y compris les frais d'une excursion de la population scolaire	3.500	3.500 00	2.402 32½
Section XLVI. — Bienfaisance publique.		1.415.559	1.415.559 00	1.156.866 05
287	Subsides extraordinaires aux communes pour des œuvres de bienfaisance et de solidarité sociale (Crédit non limitatif)	350.000	350.000 00	159.845 38½
288	Entretien des enfants indigents à la colonie thermale de Mondorf-les-Bains ou ailleurs.....	7.000	7.000 00	2.825 36
289	Secours du chef des pertes essuyées par suite d'accidents ou d'événements imprévus, de perte ou d'abatage de bétail; secours particuliers et secours alloués à des membres indigents de l'assurance-maladies ainsi qu'à des crédientiers nécessitant de l'association d'assurance contre les accidents. (Crédit non limitatif)	275.000	275.000 00	1.504.674 08½
290	Part contributive de l'État dans les frais d'entretien de diverses catégories d'indigents exposés tant dans le pays qu'à l'étranger, conformément aux art. 27, 29 et 30 de la loi du 28 mai 1897. (Crédit non limitatif et, pour les dépenses réclamées par les pays étrangers, sans distinction d'exercice), y compris un restant d'exercices antérieurs	200.000	200.000 00	278.393 63½
291	Remboursement des frais tombant à charge de l'État, du chef de l'entretien d'indigents étrangers et d'indigents indigènes dont le domicile de secours n'a pu être déterminé (art. 28 et 31 de la loi du 28 mai 1897). (Crédit non limitatif), y compris un restant d'exercices antérieurs.....	50.000	50.000 00	66.665 46
292	Remboursements de secours avancés à des Luxembourgeois en pays étrangers. — Subsides à des sociétés			

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1919.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	luxembourgeoises de bienfaisance à l'étranger. (Crédit non limitatif)	175.000	175.000 00	207.672 93
293	Subsides à des œuvres de bienfaisance ou de solidarité sociale	25.000	25.000 00	2.517 50
294	Secours aux sans-travail et subsides aux caisses de chômage. (Crédit non limitatif)	250.000	250.000 00	421.003 26
295	Assistance publique — fourniture d'ouvrages, de brochures, d'imprimés et dépenses diverses	500	500 00	171 05
		<u>1.332.500</u>	<u>1.332.500 00</u>	<u>2.643.168 36½</u>
	Section XLVII. — Subsides à des associations de secours.			
296	Subsides aux sociétés de secours mutuels; frais de service de la commission supérieure d'encouragement...	60.000	60.000 00	58.927 29
297	Subside à la caisse de secours des facteurs des postes ...	5.000	5.000 00	5.000 00
298	Subsides aux sociétés de secours mutuels contre la perte du bétail	30.000	30.000 00	20.000 00
299	Subsides aux sociétés de secours mutuels contre la perte du bétail non affiliées à l'association générale	5.000	5.000 00	4.500 00
	Section XLVIII.	<u>100.000</u>	<u>100.000 00</u>	<u>88.427 29</u>
300	Récompenses pour actes de dévouement.....	500	—	—
	Section XLIX. — Police générale administrative.			
301	Subsides aux communes pour tenir lieu des attributions d'amendes (loi du 4 décembre 1860, art. 2 et 3.) (Crédit non limitatif)	25.000	25.000 00	81.338 57
302	Gratifications aux fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale (loi du 4 décembre 1860, art. 2). (Crédit non limitatif)	25.000	25.000 00	63.972 00
303	Crédit dans l'intérêt du patronage des condamnés libérés et des enfants moralement abandonnés.....	7.000	7.000 00	6.995 96
304	Dépenses à faire pour le transport à l'intérieur ou à la frontière, ainsi que pour l'entretien en route des personnes arrêtées, des étrangers expulsés, des vagabonds et des mendiants, et pour l'exécution des arrêtés d'expulsion. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.000	3.000 00	2.181 28
305	Primes et dépenses diverses pour la destruction des animaux nuisibles.....	7.000	7.000 00	3.355 92
306	Subside à la « Société de chasse Saint-Hubert » dans l'intérêt des mesures prises pour la répression du braconnage.....	1.000	1.000 00	—

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1919.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
307	Dépenses dans l'intérêt de la protection des oiseaux utiles	750	750 00	—
308	Exécution de la loi sur la pêche — repeuplement des eaux, y compris des restants de fr. 116,67 de l'exercice 1917 et de fr. 4000 de l'exercice 1918	14.500	14.500 00	14.305 37
308bis	Subside à titre d'encouragement à la Société nationale coopérative des pêcheurs à la ligne.....	1.000	1.000 00	1.000 00
309	Subside à la Société protectrice des animaux domestiques	1.000	1.000 00	1.000 00
310	Gratifications aux agents chargés de la surveillance de la pêche	15.000	15.000 00	15.000 00
311	Subsides en faveur de l'exécution de la loi du 20 mars 1876, sur la police des bâtiments et de leurs dépendances	10.000	10.000 00	6.787 50
312	Établissements dangereux, insalubres et incommodes — instruction des demandes en autorisation; surveillance.	2.000	2.000 00	946 76
312bis	Id. — Restant de l'exercice 1918	1.710	1.710 00	1.708 60
	Section L.	113.960	113.960 00	198.591 96
313	Dépenses Imprévues, y compris un restant d'exercices antérieurs	20.000	20.000 00	19.970 66
313bis	Frais d'acquisition et de répartition d'objets d'alimentation et de première nécessité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20.000.000	20.000.000 00	21.579.794 95
313ter	Frais d'exécution des arrêtés pris dans l'intérêt du ravitaillement et de la défense d'exportation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500.000	500.000 00	128.545 98½
313 ^a	Protection des sujets français et belges dans le Grand-Duché pendant la guerre. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	80.000	80.000 00	250.000 00
313 ^b	Protection des sujets italiens dans le Grand-Duché et avances à faire dans l'intérêt de la Légation Royale d'Italie à Luxembourg pendant la guerre, y compris un restant de l'exercice 1918 (Crédit non limitatif).....	50.000	50.000 00	60.000 00
313 ^c	Dépenses résultant de l'exécution de la loi du 28 mai 1919 concernant les traitements et l'indemnité de résidence des fonctionnaires et employés de l'État, des ministres des cultes, la solde des gendarmes et des volontaires ainsi que les salaires des cantonniers; différence entre les anciens traitements augmentés de l'indemnité de renchérissement et les traitements nouveaux, augmentation des traitements et autres avantages accordés par la loi (Crédit non limitatif).....	8.600.000	8.600.000 00	10.367.845 90

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1919.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
313 ⁷	Indemnité de renchérissement aux employés communaux et aux pensionnaires des communes: remboursement de la part incombant à l'État. (Crédit non limitatif). (Loi du 24 octobre 1919)	1.500.000	1.500.000 00	1.204.788 15
313 ⁸	Avances du chef de pertes essayées par suite d'accidents ou d'événements imprévus résultant de faits de guerre, subsides dans l'intérêt des mesures de sécurité prises en vue de prévenir ces accidents, et autres dépenses qui s'y rattachent, y compris un restant d'exercices antérieurs de fr. 8521 (Crédit non limitatif)	200.000	200.000 00	1.403.662 41
313 ⁹	Dépenses dans l'intérêt du service consulaire chargé des intérêts des sujets autrichiens et hongrois dans le Grand-Duché (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	66.000	66.000 00	96.000 00
313 ¹⁰	Dépenses dans l'intérêt du service consulaire chargé des intérêts des sujets allemands résidant dans le Grand-Duché (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	140.000	140.000 00	311.100 00
313 ¹¹	Frais d'entretien des militaires étrangers, frais d'entretien et de rapatriement de prisonniers de guerre et de prisonniers civils étrangers libérés, y compris les dépenses de ce service de 1918 (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100.000	100.000 00	100.000 00
313 ¹²	Subside pour la réception des légionnaires luxembourgeois	10.000	10.000 00	10.000 00
	Section LI. — Reports d'exercices précédents.	31.266.000	31266.000 00	35531.708 05½
314	a) Dépenses dont les crédits sont restés disponibles aux budgets respectifs et qui se rattachent à des exercices clos dont les comptes ne sont pas encore arrêtés par la loi			fr. 10.000
	b) Report des crédits restés disponibles au budget ordinaire de 1917:			
	à l'art. 89 — entretien des routes ... » 42.370			
	à l'art. 91 — canalisation sous la voirie de l'État et des communes .. » 25.675			
	à l'art. 91 ^{ter} — canalisation dans la ville de Luxembourg et les communes suburbaines			» 27.550
	à l'art. 92 — entretien de chemins repris par l'État.....	243.464	243.464 00	70.893 36
	à l'art. 92 ^{bis} — chemin repris de Wiltz par Surré à la frontière belge..... » 4.055			
	à l'art. 93 — mise en état des chemins vicinaux..... » 40.568			
	à l'art. 105 ^{ter} — frais d'études et de confection des projets de grandes constructions			» 23.806

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1949.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	Section LII. — Travaux d'utilité publique.			
315	Travaux extraordinaires à exécuter sur les routes existantes	275.000	275.000 00	215.845 51
315 ^{bis}	Déviation de la route de Luxembourg à Hesperange au Dernier Sol et établissement d'un passage supérieur, y compris les dépenses à faire pour l'acquisition des emprises et sans distinction d'exercice, 3 ^{me} crédit....	345.665	345.665 00	—
315 ^{ter}	Construction d'un nouveau pont et reconstruction de l'ancien pont sur l'Alzette à Clausen, y compris le prix des emprises. (Loi du 22 juillet 1916 et sans distinction d'exercice)	145.000	145.000 00	144.999 90
315 ⁴	Route d'Useldange à Oberpallen — reconstruction du pont sur l'Attert à Useldange	p ^r mém.	—	—
316	Mise en état et réfection de la voirie de l'État dans le canton d'Esch. (Loi du 11 août 1916)	650.000	650.000 00	283.574 32
316 ^{bis}	Id. — Report de l'art. 315 du budget de 1917	216.250	216.250 00	43.880 96
316 ^{ter}	Reconstruction du passage inférieur du chemin repris d'Esch à Rumelange, au km. 2.595 de la ligne de Tétinge-Langengrund. (Loi du 11 août 1916). — Report de l'art. 315 ^{bis} du budget de 1917	90.000	90.000 00	—
317	Mise en état des chemins repris par l'État	75.000	75.000 00	72.401 19
317 ^{bis}	Id. — Report de l'art. 316 du budget de 1917	4.851	4.851 00	—
318	Travaux extraordinaires à exécuter sur les chemins repris, y compris les indemnités des agents temporaires occupés à ces travaux ;	1.500.000	1.394.385 00	1.290.693 87
318 ^{bis}	Id. — Travaux ordonnés en 1918	600.000	705.615 00	705.613 41
319	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos	39.000	39.000 00	37.682 01
320	Établissement de la voirie sur le plateau Bourbon, y compris les dixièmes retenus en garantie. (Lois des 16 mai 1904 et 8 août 1907)	21.000	21.000 00	6.000 00
321	Établissement de Mondorf-les-Bains. — Aménagement, agrandissement des locaux et transformation des installations, y compris les prix des emprises et les frais d'études, et sans distinction d'exercice	50.000	50.000 00	48.762 57
322	Téléphones. — Création et extension des réseaux téléphonique et téléphonique (sans distinction d'exercice).	2.800.000	2.800.000 00	1.916.139 49
322 ^{bis}	Id. — Installation du service automatique	p ^r mém.	—	—
		<u>6.811.766</u>	<u>6.811.766 00</u>	<u>4.765.593 23</u>
	Total général des dépenses ...	101.969 074	101.969.07400	85.311.288 17

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1919.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
Chapitre III. — DÉPENSES POUR ORDRE.				
(Crédits non limitatifs et sans distinction d'exercice.)				
1	Remboursement à d'autres États de l'Union douanière ou avances à la douane grand-ducale, y compris le décompte du chef de l'exécution de la convention du 31 octobre 1911 sur le régime des eaux-de-vie	150.000	150.000 00	—
2	Service de la douane à la frontière du Grand-Duché ...	700.000	700.000 00	904.610 54
3	Remboursements d'avances reçues par la Caisse de l'État, ou dépôts de fonds, ou placements temporaires en titres de l'emprunt grand-ducal	1.000.000	1.000.000 00	—
4	Poste. — Remboursements aux Offices étrangers	150.000	150.000 00	8.024 31½
5	Télégraphes et téléphones. — Remboursements aux Offices étrangers, frais d'expres et bons pour réponses payées — frais à avancer par les comptables	5.000	5.000 00	66.873 63
6	Chemins de fer à petite section. — Emprunt dans l'intérêt de la construction et de l'exploitation. (Loi du 26 juin 1897)	7.455.367	7.455.367 00	—
7	Chemins de fer à petite section. — Intérêts et amortissement de cet emprunt. (Loi du 26 juin 1897)	235.502	235.502 00	382.627 08
7bis	Id. — Produit des rachats anticipatifs des concessions minières octroyées par la loi du 6 juin 1898	16.133	16.133 00	16.000 00
8	Assurance-invalidité et vieillesse — Fonds spécial (art. 61 de la loi du 6 mai 1911)	250.000	250.000 00	250.000 00
9	Chemins de fer à petite section — Emprunt dans l'intérêt de la construction et de l'exploitation. (Loi du 28 juin 1911)	10.026.000	10.026.000 00	—
10	Id. — Intérêts et amortissement de cet emprunt	482.807	482.807 00	26.000 00
Total		20.470.809	20.470.809 00	1.654.135 56½

BALANCE.

A. Recettes et dépenses ordinaires:

Recettes effectives	57.727.949 87½
Dépenses effectives y compris l'excédent de dépenses de l'exercice 1918 par fr. 5.085.313,38½	90.396.601 55½
Excédent de dépenses	32.668.651 68

B. Recettes et dépenses pour ordre:

Recettes pour ordre y compris l'excédent de recettes pour ordre de l'exercice 1918 par francs 3.949.753,39	5.958.247 82½
Dépenses effectives	1.654.135 56½
Excédent de recettes	4.304.112 26

Luxembourg, le 20 octobre 1922.

Le Directeur général des finances,
A. NEYENS.

COMPTÉ GÉNÉRAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES EFFECTUÉES SUR LES FONDS SPÉCIAUX DÉPOSÉS DANS LA CAISSE DE L'ÉTAT PENDANT L'EXERCICE 1919.

N ^o d'ordre	DÉSIGNATION DES FONDS.	Excédent de recette de l'exercice 1918.	Excédent de dépense de l'exercice 1918.	Recouvrements faits pendant l'exercice 1919.	Dépenses faites pendant l'exercice 1919.	Excédent de recette de l'exercice 1919.	Excédent de dépense de l'exercice 1919.
1	Centimes additionnels pour chemins vicinaux :						
	a) ordinaires	74.133 34	—	1.176.942 47	981.471 10	269.604 71	—
	b) extraordinaires	1.542 35	—	361.458 45	270.123 00	92.877 80	—
2	Impositions communales	52.055 56	—	11.611.751 82	8.669.028 93	2.994.778 45	—
3	Fonds des dépenses communales ..	351.351 99½	—	278.030 50	396.804 61	232.577 88½	—
4	Cautiounnements de toute nature ..	14.935.055 49	—	2.729.974 99	824.847 94	16.840.182 54	—
5	Fonds de l'administration des bourses d'études de l'Athénée ..	901.900 00	—	2.000 00	6.000 00	897.900 00	—
6	Dette publique. — Titres et coupons prescrits ou non touchés ..	4.979 53	—	—	—	4.979 53	—
7	Successions en déshérence non encore acquises à l'État.....	125.613 77	—	—	—	125.613 77	—
8	Biens séquestrés	741 95	—	—	—	741 95	—
9	Consignations et dépôts	2.382.110 62	—	456.428 34	1.362.131 54	1.476.407 42	—
10	Masse des détenus	—	—	45.939 85	45.939 85	—	—
11	Douane. — Timbres adhésifs vendus ..	1.749 49	—	51.016 65	1.275 40	51.490 74	—
12	Postes. — Fonds pour mandats ..	23.144.388 75	—	474.690.561 53	441.269.827 88½	56.565.122 39½	—
13	Postes. — Fonds de subvention de comptables d'autres services	—	—	189.036.803 00	199.536.803 00	—	10.500.000 00
14	Postes. — Droits de douane avancés ..	—	149.86	—	5 70	—	155 56
15	Fonds appartenant aux sociétés de secours mutuels	9.286.370 00	—	1.085.325 00	1.335.425 00	9.036.270 00	—
16	Fonds communal	—	56.872 53	270.949 87	132.738 77	81.338 57	—
	(Réserve formée en vertu des art. 4 et 5 de la loi du 8 août 1907)						
	Totaux	51.261.992 84½	157.022 39	681.797.182 47	654.832.422 72½	88.669.885 76	10.500.155 56

Luxembourg, le 20 octobre 1922.
Le Directeur général des finances,
A. NEYENS.

Arrêté grand-ducal du 28 novembre 1923, concernant la modification de l'arrêté grand-ducal du 5 septembre 1919 portant réglementation de la procédure pour la constatation et l'évaluation des dommages de guerre.

Nous CHARLOTTE, par la grâce de Dieu, Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc.;

Vu la loi du 5 septembre 1919, concernant le règlement des dommages causés par les faits de guerre;

Revu Notre arrêté du 5 septembre 1919 portant réglementation de la procédure pour la constatation et l'évaluation des dommages de guerre;

Considérant qu'il importe dans l'intérêt d'une expédition prompte et rationnelle des affaires d'augmenter le nombre des commissions cantonales et de modifier en ce sens l'article 2 de l'arrêté grand-ducal du 5 septembre 1919 précité;

Vu l'art. 27 de la loi du 15 janvier 1866 sur l'organisation du Conseil d'État et considérant qu'il y a urgence;

Sur le rapport de Notre Ministre d'État, Président du Gouvernement et de Notre Directeur général des finances;

Arrêté du 28 novembre 1923, portant composition de nouvelles commissions cantonales pour la constatation et l'évaluation des dommages de guerre dans le canton de Luxembourg.

LE MINISTRE D'ÉTAT,
PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT;

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES;

Vu l'arrêté grand-ducal du 5 septembre 1919 portant réglementation de la procédure pour

Après délibération du Gouvernement en Conseil;

Avons arrêté et arrêtons:

Art. 1^{er}. L'art. 2 de l'arrêté grand-ducal du 5 septembre 1919 portant réglementation de la procédure pour la constatation et l'évaluation des dommages de guerre sera modifié comme suit:

« Il sera institué dans chaque canton une ou plusieurs commissions qui auront pour attribution de constater et d'évaluer les dommages conformément aux dispositions existantes ».

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Mémorial* et entrera en vigueur le jour même de sa publication.

Château de Berg, le 28 novembre 1923.

CHARLOTTE.

Le Ministre d'Etat,

Président du Gouvernement,

E. REUTER.

Le Directeur général des finances,

A. NEYENS.

la constatation et l'évaluation des dommages de guerre ainsi que l'arrêté grand-ducal de ce jour portant modification de l'arrêté du 5 septembre 1919;

Vu l'arrêté du 12 mars 1920, concernant l'exécution de l'arrêté précité du 5 septembre 1919;

Après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtent:

Art. 1^{er}. Par dérogation à l'arrêté du 17 septembre 1920 portant composition et entrée en fonction des commissions cantonales. il est institué, pour le canton de Luxembourg, deux nouvelles commissions qui seront présidées par MM. Const. Alzin et Pierre Schaack, juges au tribunal d'arrondissement à Luxembourg, et auxquelles seront attachés comme secrétaires MM. Jean Guill et Nic. Klein, greffiers-adjoints au même tribunal.

Sont nommés membres pour siéger conjointement avec les membres désignés par arrêté du 17 septembre 1920 dans une des trois commissions cantonales:

M. *Knepper* Joseph, contrôleur des contributions, Luxembourg-ville;

M. *Butterbach* Nic., contrôleur des contributions, Luxembourg-Hollerich;

M. *Schmol*, médecin à Luxembourg;

M. *Wagner* Auguste, médecin à Luxembourg-gare;

M. *Neuman* Maurice, avocat à Luxembourg;

M. *Mehring* Eugène, avocat à Luxembourg;

M. *Karp* Corneille, entrepreneur, Luxembourg-Hollerich;

M. *Morché* Charles, entrepreneur, Luxembourg-Limpertsberg.

Luxembourg, le 28 novembre 1923.

*Le Ministre d'Etat,
Président du Gouvernement,*

E. REUTER.

Le Directeur général des finances,

A. NEYENS.

Avis. — Emprunt grand-ducal 4½% de 1919. — Conformément à l'art. 3 de la loi du 13 août 1919 l'amortissement de l'année 1923 a été effectué par le rachat des obligations suivantes:

Lit. A à 200 fr., n° 113, 171 à 173, 1594, 2504 à 2509, 2524 à 2526, 2774 à 2777, 3546 à 3548, 4074, 4075, 4638, 5208 à 5307.

Lit B à 500 fr., n° 725, 726, 1006 à 1008, 3157 à 3162, 3714 à 3716, 7451 à 7454, 7566, 7567, 7864, 7865, 8026, 8027, 8042 à 8049, 26653 à 26655, 27788 à 27796, 28009 à 28011, 30602 à 30604, 32202, 32269, 52239 à 52538.

Lit. C à 1000 fr., n° 3566, 6430, 6437, 6749, 6864, 6873 à 6878, 23717, 25441 à 25446, 28023 à 28027, 29280, 30766, 30825 à 30831, 33307, 35509, 35510, 37362, 37363, 42478, 42479, 42847, 49619 à 49731. — 22 novembre 1923.

Avis. — Emprunt grand-ducal 4% de 1916. — Conformément à l'art. 3 de la loi du 11 août 1916, l'amortissement de l'année 1923 a été complété par le rachat des obligations suivantes:

Lit. B à 500 fr., n° 70.

Lit. C à 1000 fr. n° 92, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 2143. — 22 novembre 1923.

Avis. — Bourses d'études. — La bourse d'études de la fondation *Schons*, réservée aux descendants des deux sexes des quatre fils de Mathias Pundel et de Jeanne Schons, est vacante à partir du 1^{er} octobre 1923.

Les intéressés sont invités à faire parvenir au Département de l'instruction publique leurs demandes accompagnées des pièces justificatives de leurs droits, pour le 15 décembre prochain au plus tard. — 28 novembre 1923.

Arrêté grand-ducal du 27 novembre 1923, portant modification de l'arrêté grand-ducal du 10 juin 1901 portant règlement pour la Caisse d'Épargne.

Nous CHARLOTTE, par la grâce de Dieu, Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc.;

Vu les lois des 21 février 1856 et 28 décembre 1858;

Revu Notre arrêté du 10 juin 1901, portant règlement pour la Caisse Épargne et Notre arrêté du 9 décembre 1920 modifiant le second alinéa de l'art. 16 de l'arrêté du 10 juin 1901;

Notre Conseil d'État entendu;

Sur le rapport de Notre Directeur général des finances, et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Avons arrêté et arrêtons:

Art. 1^{er}. Le second alinéa de l'art. 16 de l'arrêté grand-ducal du 10 juin 1901, portant règlement pour la Caisse d'Épargne, est remplacé par la disposition suivante:

« Alinéa 2. — L'import de chaque livret ne peut excéder 6000 fr. y compris les intérêts; les sommes supérieures à ce chiffre ne sont pas productives d'intérêts. »

Art. 2. Le premier alinéa de l'art. 19 de l'arrêté grand-ducal du 10 juin 1901 est modifié comme suit:

« Alinéa 1^{er}. — La Caisse d'Épargne sert aux déposants un intérêt annuel de 3,60 %. »

Art. 3. L'arrêté grand-ducal du 9 décembre 1920 ainsi que toutes les dispositions contraires aux présentes sont abrogés.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au *Mémorial* pour entrer en vigueur le 15 décembre 1923.

Château de Berg, le 27 novembre 1923

CHARLOTTE.

Le Directeur général des finances,
A. NEYENS.

Großh. Beschluß vom 27. November 1923, wodurch der Großh. Beschluß vom 10. Juni 1901 das Reglement der Sparkasse betreffend, abgeändert wird.

Wir Charlotte, von Gottes Gnaden, Großherzogin von Luxemburg, Herzogin von Nassau, etc., etc., etc.;

Nach Einsicht der Gesetze vom 21. Februar 1856 und 28. Dezember 1858;

Nach Wiedereinsicht Unseres Beschlusses vom 10. Juni 1901, das Reglement der Sparkasse betreffend, und Unseres Beschlusses vom 9. Dezember 1920, wodurch Absatz 2 des Art. 16 Unseres Beschlusses vom 10. Juni 1901 abgeändert wurde;

Nach Anhörung Unseres Staatsrates;

Auf den Bericht Unseres General-Direktors der Finanzen, und nach Beratung der Regierung im Conseil;

Haben beschlossen und beschließen:

Art. 1. Der zweite Absatz des Art. 16 des Großh. Beschlusses vom 10. Juni 1901, das Reglement der Sparkasse betreffend, wird durch folgende Bestimmung ersetzt:

„ Absatz 2. — Der Betrag eines Sparbuches darf, mit Einschluß der Zinsen, 6000 Fr. nicht übersteigen; das über diese Summe hinausgehende Guthaben wird nicht verzinst.“

Art. 2. Der erste Absatz des Art. 19 des Großh. Beschlusses vom 10. Juni 1901 wird durch folgende Bestimmung abgeändert

„ Absatz 1. — Auf den Einlagen gewährt die Sparkasse einen jährlichen Zins von 3,60%.“

Art. 3. Der Großh. Beschluß vom 9. Dezember 1920, sowie alle jene Bestimmungen, die den gegenwärtigen widersprechen, sind außer Kraft gesetzt.

Art. 4. Dieser Beschluß wird im „Memorial“ veröffentlicht und tritt am 15. Dezember 1923 in Kraft.

Schloß Berg, den 27. November 1923.

Charlotte.

Der General-Direktor der Finanzen,
A. N e y e n s.

Caisse d'Épargne. — A la date des 31 octobre, 13, 19 et 24 novembre 1923, les livrets nos 151000, 259520, 240890, 274540 et 230330 ont été déclarés perdus. Les porteurs des dits livrets sont invités à les présenter dans la quinzaine à partir de ce jour, soit au bureau central, soit à un bureau auxiliaire quelconque de la Caisse d'Épargne et à faire valoir leurs droits. Faute par les porteurs de ce faire dans le dit délai, les livrets en question seront déclarés annulés et remplacés par des nouveaux. — 31 octobre 1923.

— Par décision du Directeur général des finances, en date du 13 novembre 1923, les livrets nos 208927 et 247295 ont été annulés et remplacés par des nouveaux. — 26 novembre 1923.

Avis. — Association syndicale. — Conformément à l'art. 10 de la loi du 28 décembre 1883, il sera ouvert du 20 décembre 1923 au 3 janvier 1924, dans la commune de Wilwerwiltz, une enquête sur le projet et les statuts d'une association à créer pour l'irrigation des prés « Im Bant » à Wilwerwiltz.

Le plan de situation, le devis détaillé des travaux, un relevé alphabétique des propriétaires intéressés, ainsi que le projet des statuts de l'association sont déposés au secrétariat communal de Wilwerwiltz à partir du 20 décembre prochain.

Monsieur N. *Krack*, membre de la commission d'agriculture à Heiderscheid, est nommé commissaire à l'enquête. Il donnera les explications nécessaires aux intéressés, sur le terrain, le 3 janvier prochain, de 9 à 11 heures du matin, et recevra les réclamations le même jour, de 2 à 4 heures de relevée, dans la salle d'école à Wilwerwiltz. — 10 novembre 1923.

Avis. — Association syndicale. — Par arrêté du Directeur général de l'agriculture, de l'industrie et de la prévoyance sociale, en date du 15 novembre 1923, l'association syndicale pour la construction de deux chemins d'exploitation « Vorn oben dem Schengerweg », etc., à Remerschen, dans la commune de Remerschen, a été autorisée.

Cet arrêté ainsi qu'un double de l'acte d'association sont déposés au Gouvernement et au secrétariat communal de Remerschen. — 15 novembre 1923.

Avis. — Associations syndicales. — Par arrêté du Directeur général de l'agriculture, de l'industrie et de la prévoyance sociale en date du 22 novembre 1923, l'association syndicale pour la construction de trois chemins d'exploitation « Auf Bockendell », In Asbour », etc. à Kalborn, dans la commune de Heinerscheid, a été autorisée.

Cet arrêté ainsi qu'un double de l'acte d'association sont déposés au Gouvernement et au secrétariat communal de Heinerscheid. — 22 novembre 1923.

-- Par arrêté du Directeur général de l'agriculture, de l'industrie et de la prévoyance sociale, en date du 22 novembre 1923, l'association syndicale pour la construction de deux chemins d'exploitation « In der Aischleecht », « Beresbach », à Bockholtz-Harderbach, dans la commune de Gœsdorf, a été autorisée.

Cet arrêté ainsi qu'un double de l'acte d'association sont déposés au Gouvernement et au secrétariat communal de Gœsdorf. — 22 novembre 1923.

Avis. — Par arrêté du 28 novembre 1923, les permis de chasse délivrés les 22 août et respectivement 12 septembre 1923, sous les nos 374 et 1275, ont été retirés à leurs porteurs. — 28 novembre 1923.

Avis. — Succession en deshérence. — En suite d'une requête adressée au Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, par M. le Directeur de l'enregistrement et des domaines, agissant pour et au nom de M. le Directeur général des finances représentant l'État grand-ducal, le tribunal a, par jugement du 4 octobre 1923, ordonné que la demande d'envoi en possession au profit de l'État de la succession délaissée du sieur Jean-Pierre Deitz-Arendt, en son vivant ouvrier d'usine à Esch-s.-Alz., y décédé le 4 novembre 1922, sera affichée trois fois, de trois mois en trois mois, à la maison communale d'Esch-s.-Alz., lieu du dernier domicile du défunt, et au greffe du susdit tribunal, et qu'un extrait du présent jugement sera inséré dans le *Mémorial* aussi par trois fois dans le même délai; a autorisé le requérant à faire tous les actes de conservation et d'administration que les circonstances comportent. — 16 novembre 1923. — (Cet avis remplace celui qui a paru au n° 59 du *Mémorial*, page 644.)

Avis. — Assurance-maladie. — Par arrêté de M. le Directeur général de l'agriculture, de l'industrie et de la prévoyance sociale, en date du 26 novembre 1923, les modifications suivantes, apportées aux statuts de la caisse de maladie de la société « Hadir », *Division de Differdange*, par l'assemblée générale du 1^{er} février 1923, ont été approuvées:

Art. 12. — Neuer Absatz: Im Falle des Ablebens der Frau oder eines Kindes des Mitglieds, wird ein Sterbegeld von 80, bzw. 60 Fik. gewährt.

Art. 30. — Die Beiträge werden von 4,5% auf 4,2% ermäßigt. — 27 novembre 1923.

Avis. — Société de secours mutuels. — Par arrêté du Directeur général de l'agriculture, de l'industrie et de la prévoyance sociale, en date du 12 novembre 1923, la société de secours mutuels *Luxemburger Ex-Militärverband*, sortie de la fusion des sociétés de secours mutuels *Allgemeiner Luxemburger Ex-Militärverband* et *Verein ehemaliger Unteroffiziere des Grossherzogtums Luxemburg*, fusion opérée par décision des assemblées générales des sociétés fondatrices du 11 juin 1922 et du 23 mai 1923, est légalement reconnue et ses statuts sont approuvés. — (Les statuts sont publiés aux annexes du *Mémorial*.)

Avis. — Police sanitaire du bétail. Fièvre aphteuse. — L'interdit est levé sur la localité de Bivange, qui ne formera plus qu'une zone d'observation. — 29 novembre 1923.

Avis. — Banque Internationale. — Par arrêté grand-ducal en date du 30 décembre 1923, M. Daniel Rousseau, Directeur de la Caisse d'Épargne et du Crédit Foncier, a été nommé, sur sa demande, Commissaire du Gouvernement près la Banque Internationale. — 30 novembre 1923.

Avis. — Titres au porteur. — Il résulte d'un exploit de l'huissier P. Weitzel à Luxembourg, en date du 22 novembre 1923, qu'il a été fait opposition au paiement tant du capital que des intérêts échus et à échoir à partir du 1^{er} novembre 1914 de dix obligations 3%, deuxième émission, de la *Société anonyme des Chemins de fer Guillaume-Luxembourg*, établie à Luxembourg, portant les n° 15678, 26113, 93726, 94192, 117017, 117019, 128871, 128882, 144501 et 144502, d'une valeur nominale de 500 fr. chacune.

L'opposant prétend que les titres en question ont été volés ou détruits.

Le présent avis est inséré au *Mémorial* en exécution de l'art. 4 de la loi du 16 mai 1891, concernant la perte des titres au porteur. — 28 novembre 1923

Avis. — Administration communale. — Par arrêté en date du 30 novembre 1923, M. Jean Peiffer, cultivateur, à Ell, a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune d'Ell. — 30 novembre 1923.